



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

53^e séance plénière

Mardi 7 novembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

*En l'absence du Président, M. Mungra
(Suriname), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence (A/55/284 et Corr.1)

Projet de résolution (A/55/L.25)

Amendement (A/55/L.26/Rev.1)

Amendement (A/55/L.27)

M. Chin Powles (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La délégation néo-zélandaise souhaite remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. ElBaradei, de sa présentation du rapport de l'Agence pour 1999. La Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a envoyé au Directeur général et à son équipe un vote retentissant de confiance. L'Agence bénéficie de l'appui sans réserve de la Nouvelle-Zélande pour l'important travail qu'elle a accompli en menant son mandat à bien, de façon exhaustive et professionnelle. La Nouvelle-Zélande attache une importance particulière aux deux piliers des travaux de l'Agence : la contribution qu'elle

apporte à la non-prolifération et au désarmement nucléaires par le biais de son système de garantie et son rôle de vérification, et ses activités dans la promotion d'une culture mondiale de sécurité nucléaire. Bien que beaucoup ait été fait, les tâches à accomplir dans les deux domaines sont nombreuses.

La Nouvelle-Zélande a été parmi les premiers pays à mettre en vigueur un protocole additionnel à son accord de garanties avec l'Agence. La lente adhésion au système de garanties renforcé est une source de déception. Le nombre de signataires s'accroît, certes – environ 53 selon le dernier décompte – mais avec moins de la moitié des protocoles en vigueur des efforts plus vigoureux doivent être faits si on veut parvenir à une adhésion universelle et à l'assurance de non-prolifération qui en résultera.

La Nouvelle-Zélande applaudit la récente évolution dont a été témoin la péninsule de Corée, mais là encore elle veut exprimer officiellement son inquiétude face au manque de progrès accomplis dans l'application des garanties en République populaire démocratique de Corée. Elle espère que le nouveau climat qui prévaut dans ce pays l'amènera à coopérer sans réserve avec l'Agence en respectant pleinement l'accord de garanties, qui demeure contraignant et en vigueur.

Depuis décembre 1998, l'Agence n'a pas été en mesure d'exercer son mandat en Iraq, qui lui a été confié en vertu de résolutions du Conseil de sécurité, et il n'y a rien en conséquence qui nous donne l'assurance

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

que ces résolutions sont respectées. La visite de l'Agence en Iraq, en janvier dernier, conformément à l'accord de garanties de l'Iraq, a été saluée, mais elle ne saurait constituer un substitut.

L'inquiétude de la Nouvelle-Zélande au sujet de l'effet d'accidents liés au nucléaire est profonde. Elle appuie donc fermement les mesures de l'Agence tendant à renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté radiologique et de la sûreté des déchets radioactifs ainsi que l'assistance qu'elle est en mesure d'apporter en cas d'accident. La Nouvelle-Zélande n'a rien ménagé pour minimiser les risques d'accidents liés au nucléaire dans notre pays et dans notre région. Elle demeure, néanmoins, vulnérable aux effets d'un accident lié au nucléaire appartenant à toute une variété de régions géographiques, en raison du transport maritime de matières radioactives.

À la Conférence générale de cette année, la Nouvelle-Zélande, avec un groupe de pays appartenant à diverses régions géographiques qui s'en sont portés coauteurs, a pris l'initiative de présenter une résolution sur la sécurité du transport des matières radioactives. Cette résolution, qui n'est peut-être pas aussi vigoureuse que nous l'aurions souhaité, fait avancer la question d'une manière utile et équilibrée. La Nouvelle-Zélande a été particulièrement heureuse de constater qu'il était possible d'aboutir par consensus à une issue fructueuse sur une question à laquelle tant les Néo-Zélandais que les autres peuples de sa région immédiate attachent cette importance.

La communauté internationale entretient de grands espoirs dans l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui ne peut cependant continuer à y répondre que dans la mesure où les États Membres fourniront au Directeur général les ressources et l'appui dont il a besoin pour relever les défis que les États membres lancent à l'Agence. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande continuera de contribuer concrètement à l'appui apporté à l'Agence dans l'accomplissement de ses tâches extrêmement importantes.

M. Serksnys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, de son rapport excellent et exhaustif sur les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je tiens également à exprimer la reconnaissance de la Lituanie pour la

remarquable performance de l'Agence et louer le leadership avisé et efficace du Directeur général.

La Lituanie s'associe à la déclaration que l'Union européenne a faite hier au sujet de ce point de l'ordre du jour. Par ailleurs, je tiens à saisir l'occasion pour souligner plusieurs problèmes particuliers.

Le rapport du Directeur général, que transmet le document A/55/284, traduit justement et exhaustivement le grand nombre de problèmes qui ont retenu l'attention de l'Agence au cours de l'an dernier. Les activités de l'AIEA auxquelles la Lituanie attache une importance particulière concernent ses travaux de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Compte tenu de l'augmentation des demandes d'énergie partout dans le monde, la Lituanie partage l'opinion du Directeur général, à savoir qu'il existe divers points de vue sur l'avenir de l'énergie nucléaire. L'énergie nucléaire peut aider à satisfaire les besoins en énergie du monde d'une manière durable et écologiquement rationnelle. Beaucoup reste cependant à faire pour augmenter la compétition économique, les technologies de pointe et, en particulier, pour donner davantage confiance au public.

Depuis plusieurs années, la Lituanie est parmi les pays qui sont en tête pour recourir dans leur production totale d'énergie à un partage avec l'énergie nucléaire. L'aide bilatérale et multilatérale fournie par les pays donateurs et les projets de coopération technique régionaux et nationaux de l'AIEA ont aidé à relever le niveau de sûreté de la centrale nucléaire d'Ignalina à hauteur des normes de sûreté internationalement reconnues.

Malgré les améliorations sensibles dans le domaine de la sûreté, le parlement lituanien a pris au début de l'année la décision de fermer l'un des deux réacteurs nucléaires d'ici à 2005. Le coût estimatif de la mise à l'arrêt de ces réacteurs s'élèvera à plus de 1 milliard de dollars, et, en y ajoutant le coût du traitement et du stockage des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé, l'ensemble des opérations s'élèvera à 3,5 milliards de dollars. Compte tenu de cet énorme fardeau financier, la mise à l'arrêt à la date prévue pourrait dépendre de l'obtention auprès de la communauté internationale d'une aide technique et financière considérable à long terme.

La première conférence internationale des donateurs, qui s'est tenue en Lituanie en juin dernier, a marqué le début d'un long processus. La Lituanie tient à remercier sincèrement les gouvernements des pays de l'Union européenne, le Groupe des sept et autres États concernés, les institutions financières et l'AIEA pour leurs annonces de contribution et les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne la mise à l'arrêt de la centrale nucléaire d'Ignalina. Il est extrêmement important que la participation de la communauté internationale dans la gestion des problèmes que pose la mise à l'arrêt s'effectue sur le long terme et continûment.

À cet égard, il convient de souligner l'importance des activités de l'AIEA. La Lituanie a grandement bénéficié du programme de coopération technique au cours des dernières années. Elle attend maintenant l'approbation, au titre du programme de coopération technique, d'un nouveau projet aux termes duquel l'AIEA fournira une aide à long terme pour la mise à l'arrêt du réacteur No 1.

La Lituanie attache la plus grande importance à la sûreté du réacteur pendant sa phase de retrait. Elle a pris des mesures pour que les plus hautes normes de sûreté soient assurées pendant les activités de retrait du réacteur. Les principaux critères de sûreté sont énoncés dans les directives générales relatives à l'arrêt de la centrale électrique d'Ignalina, qui ont été élaborées sur la base des documents de l'AIEA et de la Commission internationale sur la protection radiologique ainsi que sur ceux de l'Union européenne. L'année dernière, la Lituanie a mis à profit des missions du Service consultatif international sur la protection physique et de l'Équipe internationale d'examen des évaluations de la sûreté probable pour renforcer sa confiance dans les mesures et les critères de sûreté.

Le rôle vital qu'a joué l'AIEA au cours de nombreuses années dans la promotion de la coopération internationale pour renforcer la sûreté nucléaire et la culture de la sûreté doit être loué. L'AIEA n'a épargné aucun effort pour élaborer les normes et directives de sûreté internationalement reconnues ainsi que les conventions internationales juridiquement contraignantes en ce qui concerne la sûreté nucléaire et la protection contre les rayonnements. À cet égard, il convient de noter la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, que la Lituanie a ratifiée récemment.

Outre celle de la sûreté, la grave question de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé restera inscrite à l'ordre du jour sur le long terme. Minimiser la quantité de déchets nucléaires et améliorer leur séparation et leur traitement font partie des principaux objectifs de l'examen par la Lituanie d'une démarche nationale concernant la gestion des déchets. Dans cette tâche elle suit les directives et les principes de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. La Lituanie appuie et favorise les travaux de l'Agence sur la minimisation des déchets, en particulier pendant les opérations d'arrêt.

Les travaux que poursuit l'AIEA dans le domaine des stratégies d'énergie durable méritent également d'être loués. Au cours des années, l'Agence a acquis d'importantes connaissances. Ses données, ses informations et ses analyses aident les décideurs nationaux à prendre après mûre réflexion les décisions sur la meilleure façon de répondre aux besoins en énergie de leurs pays. Le rôle de l'Agence dans les projets novateurs de recherche et de développement portant sur les cycles de combustible usé et les centrales électriques doit également être noté.

Le débat sur l'avenir de l'énergie nucléaire ne doit pas non plus se limiter au développement durable mais englober également le changement climatique. À cet égard, le développement de réacteurs petits et moyens pouvant être compétitifs doit être favorisé afin de garder toutes les options ouvertes pour l'expansion future des systèmes de distribution d'électricité dans les pays auxquels font défaut des quantités suffisantes d'autres sources d'énergie.

La volonté que montre la communauté internationale de faire avancer le régime de non-prolifération ressort de la Conférence de 2000 des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP). Les États parties ont clairement admis que le régime de non-prolifération ne pouvait être véritablement efficace sans un apport de l'Agence. La Lituanie félicite et appuie fermement les travaux accomplis par l'Agence dans sa poursuite de la signature universelle de protocoles additionnels de garanties. La Lituanie est l'un des premiers États à avoir signé un protocole additionnel, et elle a ratifié le sien cette année.

La création d'un système renforcé de garanties n'a pas encore restauré la confiance dans le système. Il

faut faire en sorte que l'Agence puisse disposer des ressources financières et humaines dont elle a besoin pour mener à bien ses responsabilités et pour améliorer son aptitude à détecter le détournement de matières fissiles et autres activités non déclarées. À cet égard, il convient de féliciter l'Agence des efforts qu'elle déploie pour renforcer l'ensemble du système des garanties. L'augmentation des inspections effectuées à la suite d'un court avertissement et la mise au point de technologies de vérification avancées se sont révélées particulièrement précieuses à cet égard. Les garanties de l'AIEA ne peuvent, néanmoins, se montrer efficaces que dans la mesure où tous les États s'honorent leurs engagements.

Le nombre d'États n'ayant pas d'accords d'ensemble de garanties est une source d'inquiétude. Il est encore plus préoccupant de voir qu'à ce jour l'AIEA n'a pas été en mesure de mener à bien les activités mandatées par le Conseil de sécurité en Iraq ou de fournir l'assurance que la déclaration initiale de la République populaire démocratique de Corée est exacte et complète. Il faut espérer que les derniers événements positifs que l'on note en République populaire démocratique de Corée s'étendront sous peu au domaine des garanties.

Enfin, la Lituanie tient à redire qu'elle se prépare à continuer sa coopération avec l'AIEA, qu'elle apprécie grandement. L'Agence peut compter sur son appui constructif. Elle parraine depuis des années les projets de résolution sur le rapport de l'AIEA et s'emploiera à appuyer le projet de résolution présenté par le Nigéria. La Lituanie souhaite qu'il soit adopté par consensus.

M. Ivanov (Biélorus) (*parle en russe*): Pour commencer, je tiens à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, de sa présentation du rapport de l'Agence. Ma délégation a examiné attentivement le rapport et apprécie hautement son excellente qualité.

En raison du rythme toujours croissant des progrès technologiques, de la mondialisation et de la spécialisation de la production, et en raison aussi de l'interdépendance accrue entre les États, les gouvernements doivent se doter en matière d'énergie de vastes infrastructures pour faire face à la demande toujours plus grande d'électricité. Compte tenu des limites des sources traditionnelles d'énergie, il a été

nécessaire de trouver un nouveau moyen de fournir en toute sûreté de l'énergie à un coût abordable. Ce nouveau moyen est l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire. Après une triste expérience, nous savons que même l'atome à des fins pacifiques peut causer de terribles tragédies dont les conséquences ébranlent le monde.

Dans ces circonstances, les travaux de l'AIEA, l'une des organisations internationales les plus extraordinaires et les plus respectées, sont extrêmement importants. L'AIEA joue certainement un rôle plus important que jamais en garantissant le régime de non-prolifération et en fournissant une assistance scientifique et technique à ses États membres.

Le Biélorus a toujours appuyé les travaux de l'AIEA tendant à garantir le régime de non-prolifération et a constamment préconisé le renforcement de ce dernier. On en a la preuve dans le fait qu'il a signé et respecte strictement le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'Accord de garanties. Cette année, la République du Biélorus s'est jointe au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Groupe des fournisseurs de matières nucléaires.

Guidé par les principes de non-prolifération, le Biélorus respecte bien sûr l'Accord de garanties. Des experts biélorussiens sont en train d'examiner le Protocole additionnel à l'Accord de garanties en vue de le signer. À cet égard, le Biélorus est reconnaissant à l'Agence d'avoir organisé à Minsk un séminaire spécial sur l'échange de l'expérience acquise sur les travaux effectués pour appliquer le Protocole additionnel.

Ma délégation tient à informer l'Assemblée générale que le Biélorus en a maintenant terminé avec plusieurs aspects concernant le système renforcé de garanties. Des visas annuels ont été accordés aux inspecteurs de l'Agence, qui sont maintenant à même de se rendre où ils doivent pour prélever des échantillons de la surface des chambres chaudes. Le Gouvernement a pris une décision au sujet d'un système de contrôle éloigné se trouvant à l'Académie nationale des sciences du Centre scientifique et technique de Sosny. Le Biélorus participe également à un groupe de travail à participation non limitée pour discuter de la possibilité et du bien-fondé d'un examen

de la Convention de 1980 sur la protection physique des matières nucléaires.

Si les États parties adoptent une décision agréée et positive dans ce domaine, le Bélarus cherchera à s'assurer qu'il y est dûment tenu compte des intérêts des pays auxquels font défaut les institutions et les ressources financières nécessaires afin d'aider à améliorer leurs systèmes nationaux de protection. Le Bélarus participe également activement au programme de l'AIEA tendant à lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et autres sources radioactives. Il est maintenant urgent de mettre au point une seule approche conceptuelle pour fixer des normes de radioprotection. Comme beaucoup d'orateurs l'ont noté, l'établissement de ces normes communes, pour remplacer les diverses normes actuellement en vigueur, aiderait les pays à lutter contre le trafic de matières nucléaires et faciliterait aussi le commerce et le transport de marchandises à travers les frontières.

Un autre aspect important des travaux de l'AIEA est celui de la sécurité maximale des installations de technologie nucléaire et d'énergie nucléaire qui sont actuellement en usage. Le peuple bélarussien a payé un prix énorme pour apprendre combien il importe de veiller à la sûreté de la technologie. À la suite de la catastrophe de Tchernobyl, des milliers d'adultes et d'enfants souffrent d'une variété de cancers, une grande partie de la terre fertile n'est plus exploitée et l'État a été forcé de dépenser plus qu'il ne le fait pour sa défense nationale simplement pour traiter des conséquences qu'a entraînées cette catastrophe. Dans ce contexte, le Bélarus est reconnaissant à l'AIEA de l'aide pratique qu'elle lui a apportée dans le passé et qu'elle continuera de lui apporter au titre du programme de coopération technique.

Le Bélarus appuie la proposition de l'AIEA de créer un partenariat pour le développement et approuve la stratégie triangulaire actuelle pour la coopération technique, qui se fonde sur des projets modèles, des programmes-cadres nationaux et une planification thématique. Il est particulièrement impressionné par le fait que chaque projet de l'AIEA est orienté vers un véritable apport concret.

Après avoir examiné attentivement le rapport, force est de souligner que l'une des conséquences les plus frappantes des accidents radiologiques est la crainte du public au sujet de la radioactivité. On ne pourra surmonter ce problème qu'en démontrant que

l'énergie nucléaire peut être utilisée en toute sûreté pour aider les gens, à la fois en théorie et dans la pratique. S'agissant de la théorie, il faut encourager davantage la recherche scientifique sur une nouvelle génération de centrales nucléaires plus sûres, même en situation d'urgence, et aussi plus efficace. Il faut espérer que l'AIEA accordera une plus grande attention à l'avenir à l'élargissement de ce domaine de la science nucléaire.

Le Bélarus s'inquiète de la tendance qu'ont les jeunes scientifiques et spécialistes de la science nucléaire à quitter leur pays. Le fonctionnement sûr des structures de l'énergie nucléaire ne sera possible que si des jeunes, éduqués et talentueux, travaillent dans ce domaine. Dans une certaine mesure, ce problème est dû à une indiscutable stagnation dans les efforts faits pour trouver de nouvelles applications à l'énergie atomique et imposer la technologie existante.

Pour terminer, la délégation bélarussienne tient à louer les travaux accomplis par l'AIEA et appuie les principaux domaines de son activité future. Il faut espérer qu'une étroite coopération s'établira avec l'Agence pour résoudre tous les problèmes liés aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Avant tout, ma délégation souhaite féliciter M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA), de sa direction éclairée et de l'efficacité dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de l'AIEA.

Le Pakistan demeure fermement attaché à tous les buts et principes de l'Agence. En tant que l'un de ses membres fondateurs, le Pakistan est heureux de noter que l'AIEA demeure parmi les organisations les mieux dirigées du système des Nations Unies. Les tâches qui lui sont assignées sont scientifiquement ardues, techniquement complexes, politiquement sensibles et financièrement exigeantes. L'objectif statutaire de l'AIEA, selon lequel l'Agence doit chercher à accélérer et élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité partout dans le monde, lui donne un rôle unique et multiforme à jouer dans le processus du développement économique.

Le Pakistan avoue avec reconnaissance que l'AIEA l'a aidé à bénéficier de l'utilisation pacifique de l'atome dans les domaines allant de la production d'énergie nucléaire à l'agriculture. Grâce à son assistance technique, l'AIEA a contribué à tous les

efforts faits par le Pakistan pour établir une base de main-d'œuvre professionnelle, des instituts de recherche, des installations de formation, des centres médicaux et autres services techniques dans le domaine des utilisations pacifiques de l'atome.

Le Pakistan, pour sa part, a fourni des possibilités de formation à beaucoup de membres de l'AIEA. Il partage l'expérience qu'il a acquise dans le domaine des utilisations pacifiques de la technologie avec d'autres pays en développement uniquement sous les auspices de l'AIEA. Ces interactions parmi les pays en développement renforceront encore l'esprit de coopération technique entre les pays en développement.

Le bilan exemplaire du Pakistan en termes de sûreté et de garanties nucléaires, sa participation aux activités promotionnelles de l'Agence et son rôle actif et constructif dans les organes responsables de l'AIEA traduisent son attachement véritable à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

La promotion de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est la raison d'être de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le monde exige de plus en plus d'énergie. L'énergie multiplie le travail de l'homme, augmente sa productivité. La population mondiale a dépassé le chiffre de 6 milliards l'année dernière. Un tiers de ce chiffre – 2 milliards de personnes – n'ont pas l'accès à l'électricité. Le développement dépend de l'énergie, et l'option au développement est la pauvreté et la souffrance.

La demande d'énergie ne peut être seulement satisfaite par le combustible fossile, car dans ce cas il s'ensuivrait pour l'environnement un fardeau inacceptable. L'augmentation massive de l'énergie provenant de la houille blanche est une option. La seule autre option, reconnue et durable, est l'utilisation de l'énergie nucléaire. L'opposition à l'énergie nucléaire, malgré son bon bilan en termes de sûreté et de respect de l'environnement, se fonde soit sur une incompréhension ou une volonté délibérée de refuser cette technologie aux pays en développement.

Compte tenu de ses ressources limitées en combustible fossile et de ses ressources en houille blanche, le Pakistan est porté à utiliser l'énergie nucléaire pour satisfaire les demandes futures d'électricité.

Qui plus est, étant donné qu'une grande partie des demandes actuelles de génération d'énergie est satisfaite par l'utilisation d'hydrocarbures, ceux-ci entraînent une facture extrêmement élevée. Pour diversifier la génération d'électricité du pays et réduire sa dépendance des importations d'énergie, l'utilisation plus grande de l'énergie nucléaire est une option désirable pour le Pakistan. Dans ce contexte, il faut reconnaître comme il se doit la coopération que l'AIEA lui accorde dans l'étape de construction de sa deuxième centrale nucléaire à Chashma, qui est placée sous les garanties de l'AIEA.

Une « culture de la sûreté » mise en évidence est un élément indispensable à tout programme réussi d'énergie nucléaire. Les leçons tirées de Tchernobyl ne doivent pas être oubliées dans le contexte du développement sûr de l'énergie nucléaire. Le Pakistan se félicite que l'AIEA ait joué un rôle très important dans la fourniture d'information et d'avis à tous ses membres sur les questions liées à la sûreté. Il a ratifié la Convention sur la sûreté nucléaire, convaincu qu'elle peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la culture de la sûreté des États parties. Il demande à tous les pays appliquant des programmes d'énergie nucléaire qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Convention et de la ratifier immédiatement afin de rehausser la sûreté nucléaire partout dans le monde.

L'application des accords de garanties nucléaires constitue un important aspect des activités de l'AIEA. Le Pakistan se félicite de voir qu'au cours de 1999 les vastes activités de l'AIEA liées aux garanties – qui se sont étendues à 900 installations dans quelque 70 pays avec une inspection équivalant à 10 000 jours-personne – les matières nucléaires et autres matières déclarées et placées sous le régime de garanties de l'Agence ont été utilisées dans des activités nucléaires pacifiques et ont été dûment déclarées comme telles. Pour sa part, le Pakistan s'est acquitté fidèlement des obligations de garanties qui lui incombent en vertu de ses accords de la catégorie INFCIRC/66 avec l'Agence.

Perçus dans le contexte des obligations statutaires de l'AIEA et des aspirations d'une vaste majorité de ses membres, la coopération technique et le transfert de technologies demeurent au cœur du rôle de promoteur de l'AIEA. Il est regrettable de noter qu'en dépit de la projection d'un montant de 73 millions de dollars, le Fonds volontaire pour la coopération technique n'a reçu que 64 millions de dollars. Tout en félicitant l'AIEA de son rôle positif dans la coopération

technique, il convient d'enjoindre chacun à contribuer au renforcement de cet aspect des travaux de l'AIEA.

Il importe, pour veiller à la crédibilité de l'AIEA et pour faire en sorte que soient largement répartis les bénéfices tirés des utilisations pacifiques de l'atome, que l'AIEA reste concentrer sur sa promotion technique. Le Pakistan s'inquiète donc de noter qu'il y a eu un changement très net en ce qui concerne la priorité accordée au rôle que joue l'AIEA dans la vérification. Cette tendance doit être contrée et corrigée et l'équilibre restauré. Les garanties constituent, évidemment, une fonction fondamentale de l'Agence mais elles ne fournissent qu'un cadre juridique permettant de poursuivre l'objectif principal de l'AIEA : la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

Il faut espérer que l'Agence adoptera des mesures non discriminatoires en fournissant l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le principal rôle de l'Agence est de favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans des conditions techniques sûres et non pas de servir de gendarme.

Le Pakistan demeure attaché aux objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Historiquement, le Pakistan appuie toutes les propositions et tous les accords dont le but est de limiter, de réduire progressivement et finalement d'éliminer les armes de destruction massive. Depuis plus d'un quart de siècle, le Pakistan s'efforce de garder le Sud de l'Asie exempt d'armes nucléaires et a fait des propositions en ce sens. Ces efforts ont échoué en raison des essais nucléaires auxquels a procédé l'Inde en mai 1998.

Il est bien connu que le programme d'armes nucléaires de l'Inde a pu s'intensifier et faire ses preuves grâce à l'acquisition illicite de technologies sensibles et à une réorientation des programmes d'énergie nucléaire de l'Inde au mépris flagrant de ses obligations et de ses engagements internationaux. Pendant des années, l'Inde a prétendu disposer d'un programme nucléaire pacifique. Néanmoins, des événements survenus entre-temps montrent clairement le fossé qui a toujours existé entre ses paroles et ses actes.

L'énormité de la menace qui en résulte pour sa sécurité a forcé le Pakistan à procéder à ses propres essais nucléaires pour restaurer un équilibre stratégique et maintenir la paix dans la région. Un sens de la

retenue et de la responsabilité demeure le principe directeur de sa politique nucléaire. Il a annoncé un moratoire unilatéral sur d'autres essais et souligne la nécessité de prévenir une course aux armes nucléaires.

Le Pakistan a également proposé à l'Inde de créer un régime stratégique limité dans le Sud de l'Asie. Au cours de l'année dernière, les règles nationales déjà très rigoureuses ont encore été renforcées en ce qui concerne l'exportation d'équipements ou de matières nucléaires.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie tient à saluer le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, et à le remercier pour sa présentation du dernier rapport de l'Agence.

Le rapport de l'AIEA offre un tableau objectif du travail multiforme qu'accomplit l'Agence, qui couvre des domaines clefs comme la non-prolifération des armes nucléaires, par le biais de fonctions de surveillance, et la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement. La Fédération de Russie est convaincue qu'il importe de travailler avec l'AIEA pour faire avancer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Un exemple intéressant est la signature en mars dernier du protocole additionnel à l'accord de garanties entre la Russie et l'AIEA. La Fédération de Russie est prête à continuer de faire tout son possible pour renforcer la prise de décisions et le potentiel scientifique de l'Agence.

Le rapport de l'Agence a été publié après l'achèvement fructueux de la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Russie, qui est l'un des pays dépositaires du TNP, est heureuse que les documents qui ont été adoptés à la Conférence dressent un calendrier détaillé relatif au renforcement du désarmement nucléaire. Elle est convaincue que le succès de la Conférence découle de l'achèvement dans le document final d'un équilibre soigneusement calibré des intérêts. Maintenant, pour rendre ce document effectif il faut garder cet équilibre sans le fausser au bénéfice de telle ou telle position nationale.

Il importe également d'évaluer la situation de façon réaliste. D'autres réductions d'armes offensives stratégiques ne peuvent avoir lieu que si elles s'effectuent en étroite concurrence avec la sauvegarde et le renforcement du Traité sur les antimissiles

balistiques (AMB). La sauvegarde du Traité AMB de 1972, clef de voûte de la stabilité stratégique dans le monde, offre la possibilité de conclure un accord START III qui permettrait d'atteindre des niveaux plus bas d'ogives pour chacune des parties – 15 000 pour chacune.

Les décisions de la Conférence sur le TNP renforcent, certes, le rôle et le statut de l'AIEA en tant qu'organe universel pour la coopération entre les États dans le domaine nucléaire. Les principales tâches que doit accomplir l'Agence au cours du vingt-et-unième siècle sont, d'une part, faciliter la coopération internationale pour permettre l'utilisation économiquement équilibrée et écologiquement sûre de matières convenant aux armement dans les cycles civils du combustible nucléaire, et, d'autre part, aider à mettre au point de nouvelles technologies nucléaires ne pouvant être utilisées à des fins d'armement.

L'Agence effectue déjà un dur travail pour contrôler l'utilisation des matières fissiles que génèrent les programmes d'armes. La Russie place beaucoup d'espoir dans le travail commun entrepris par ses experts et ceux des États-Unis et de l'AIEA, au titre du cadre de l'accord trilatéral de 1996, s'agissant de l'application du système de surveillance de l'Agence aux matières fissiles n'étant plus nécessaires à des fins militaires. Les travaux se poursuivent conformément au calendrier approuvé par les trois parties.

Eu égard à la création de technologies novatrices qui seraient sûres en termes de prolifération des armes nucléaires, beaucoup reste à faire. Au sommet du Millénaire, le Président de la Russie, M. Vladimir Poutine, a proposé un moyen de satisfaire les besoins en énergie qu'exige le développement durable, pour à la fois régler le problème de la prolifération des armes nucléaires et améliorer la salubrité de l'environnement mondial. La proposition russe tend à exclure graduellement les matières de base destinées aux programmes d'armement nucléaire – uranium enrichi et plutonium pure – de l'utilisation à des fins pacifiques de production d'énergie nucléaire. Les recherches faites en Russie montrent qu'il existe une véritable possibilité de produire de l'énergie atomique sans utiliser les matières destinées aux programmes d'armement nucléaire. Il semble, de plus, qu'une possibilité existe de brûler le plutonium et d'autres éléments pour faire en sorte que ces déchets puissent être retournés dans la croûte terrestre sans perturber la radioactivité naturelle de celle-ci. Ce serait le moyen

de mettre un terme à l'impact négatif de l'énergie nucléaire sur l'environnement et de régler définitivement le problème des déchets radioactifs.

Il est satisfaisant de noter qu'en septembre 2000, à la Conférence générale de l'AIEA, le Directeur général a appuyé la proposition russe. Les travaux ont maintenant commencé sur son application pratique. À cet égard, l'AIEA a décidé de créer un groupe spécial sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible novateurs. La première réunion de ce groupe aura lieu à la fin novembre 2000.

Il faut souligner que la proposition russe ne veut pas dire qu'il y aura une renonciation immédiate au présent cycle du combustible nucléaire et une fermeture de toutes les centrales nucléaires en exploitation. Ce qui est envisagé c'est la mise au point d'une technologie novatrice des réacteurs qui soit orientée vers l'avenir.

Nous nous félicitons que le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA engage les États Membres intéressés à œuvrer ensemble sous l'égide de l'AIEA pour examiner ces questions. De même, nous appuyons les efforts entrepris par l'AIEA pour empêcher le trafic de matières nucléaires afin de rehausser le niveau de la protection physique et de mettre au point des systèmes de comptage et de surveillance des matières nucléaires. Nous appuyons l'élargissement de la coopération entre les États afin de mettre un terme au trafic nucléaire clandestin.

Les travaux accomplis par l'Agence pour offrir une coopération technique aux pays en développement et leur permettre ainsi d'appliquer des programmes prioritaires relatifs à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire revêtent une importance vitale pour la Russie, qui participe activement aux programmes de coopération technique de l'Agence en fournissant de l'équipement ainsi qu'en organisant et en dirigeant des cours de formation et des séminaires destinés aux experts des pays en développement.

En même temps, il importe que l'Agence appuie les pays dont l'économie est en transition, avant tout en éliminant les conséquences des catastrophes technologiques. La Russie favorise la poursuite de l'aide qu'apporte la communauté internationale aux pays qui souffrent des effets a posteriori de l'accident survenu à Tchernobyl. Elle se félicite de la décision prise par le Président de l'Ukraine de fermer enfin cette centrale nucléaire.

La Russie prend note des changements politiques positifs dont a été témoin la Péninsule coréenne. Malgré les efforts faits pour méconnaître ces changements lors de la Conférence générale de l'AIEA, une résolution a été adoptée sur cette évolution. Il faut espérer que des changements positifs dans cette région aideront à assurer l'application sans réserve de l'Accord de garanties entre la République populaire démocratique de Corée et l'Agence.

Pour terminer, la délégation russe se joint à toutes celles qui ont approuvé le rapport annuel de l'AIEA et exprimé l'espoir qu'un projet de résolution consensuel contenant les résultats de cet examen serait préparé.

M. Salazar (Pérou) (*parle en espagnol*) : La délégation péruvienne tient à se dire satisfaite du rapport d'ensemble du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, qui confirme une fois encore l'efficacité de la performance de l'Organisation et le succès du leadership du Directeur général d'un groupe de cadres talentueux, attaché à la cause de la sûreté nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le Pérou, où l'une des premières zones exemptes d'armes nucléaires a été créée, attache une grande importance au rôle que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), confirmé à la dernière Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes – important instrument international qui favorise le désarmement nucléaire complet. L'AIEA a également un important rôle à jouer dans l'application des garanties et des sauvegardes auxquelles les États possédant l'énergie nucléaire doivent s'attacher, étant donné le caractère double de l'énergie nucléaire : un caractère menaçant mais dont l'application, en même temps, est de plus en plus grande pour ce qui est du développement social des peuples.

La délégation péruvienne tient, néanmoins, à mentionner le troisième pilier des travaux de l'Agence : la coopération technique avec les pays en développement pour leur donner toutes les possibilités qu'offre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire avec son impact social.

S'agissant du Pérou et de la sous-région, je tiens à mentionner l'appui qu'apporte l'AIEA au plan de développement relatif à la région frontalière entre le

Pérou et l'Équateur pendant la période 2001-2002, avec l'approbation de deux projets, l'un dans le domaine de la médecine nucléaire, qui va recevoir des fonds importants, et l'autre sur l'application des techniques isotopiques dans l'hydrologie. Le premier a été approuvé en tant que projet régional, auquel ont également participé le Chili, le Costa Rica, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay et l'Uruguay. L'Agence a alloué 2 millions de dollars à ce projet.

La visite officielle du Directeur général de l'Agence au Pérou, en octobre 1999, a renforcé la relation entre l'Agence et le Pérou, qui a été confirmée au plus haut niveau. Cette visite a permis au Pérou d'informer l'Agence au sujet des diverses activités de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire qu'il mène à bien. Qui plus est, la signature du Mémoire d'entente sur la coopération technique avec l'AIEA le 18 octobre a permis de faire du Pérou une sorte de centre régional de coopération technique en utilisant l'Instituto Peruano de Energia Nuclear (IPEN) en tant que sous-traitant régional, en reconnaissance du travail de l'Institut en tant que centre nucléaire de recherche et de fournisseur de services technologiques. La signature du Mémoire d'entente est opportune, dans le contexte de l'atelier régional sur les programmes de coopération pour la région portant sur la période 2001-2002, comme le sont les travaux préparatoires pour l'élaboration de programmes destinés à la prochaine biennie.

Enfin, il convient d'attirer l'attention sur l'appui apporté par l'Agence internationale de l'énergie atomique en offrant au Pérou un séminaire régional aux fins de promouvoir le Protocole additionnel, qui se tiendra à Lima en 2001, lequel jouira également de l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et les Caraïbes (OPANAL), dont le siège se trouve à Mexico.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

J'informe les Membres qu'une décision sur le projet de résolution A/55/L.25 et l'amendement le concernant sera prise vendredi, 10 novembre 2000, en tant que dernier point de l'ordre du jour.

Point 27 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine

Rapport du Secrétaire général (A/55/498)

Le Président (*parle en anglais*) : Le premier orateur est le représentant du Togo, qui va faire une déclaration au nom de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Kpotsra (Togo) : Lors de son intervention devant la présente session de l'Assemblée générale, le Président Eyadema, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a, entre autres choses, mis un accent particulier sur la nécessité pour la communauté internationale d'accompagner résolument les efforts inlassables que déploient les pays africains pour trouver des solutions durables aux problèmes énormes auxquels ils demeurent confrontés plusieurs décennies après leur accession à la souveraineté internationale.

En effet, la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent les États africains, situation essentiellement caractérisée par un considérable déficit de stabilité, la déliquescence des économies nationales et un état sanitaire continuellement dégradant, et davantage exacerbé par les effets pervers du phénomène de la mondialisation, se présente comme étant de nature à conduire spontanément la communauté internationale à accroître sa coopération avec les pays d'Afrique.

Dans un tel contexte, l'Organisation des Nations Unies reste, à l'évidence, le cadre d'action le plus approprié. À travers ses organes, ses fonds, ses programmes et ses institutions spécialisées, l'ONU joue un rôle de premier plan dans la prévention et le maintien de la paix ainsi que dans la promotion du développement en Afrique. Les conditions qui sont celles de l'Afrique aujourd'hui exigent même que l'Organisation mondiale serve de catalyseur à l'assistance nécessaire dont ont besoin les pays africains, en resserrant davantage sa collaboration avec l'OUA, les organisations sous-régionales, les gouvernements africains et les ONUG. C'est pourquoi je voudrais, avant d'aller plus loin, féliciter chaleureusement le Secrétaire général pour son rapport (A/55/498) sur l'évolution de la coopération entre l'OUA et le système des Nations Unies depuis un an.

Régie par l'Accord du 15 novembre 1965, mis à jour le 9 octobre 1990, la coopération entre l'ONU et l'OUA a connu, ces dernières années, un développement continu et touche les domaines aussi divers que la prévention des conflits, le maintien de la paix, l'assistance électorale, l'aide humanitaire et les secours d'urgence, la reconstruction après les conflits, la protection et la promotion de droits de l'homme, l'accès aux technologies de l'information et de la communication, le développement économique et social ainsi que la gestion des problèmes des réfugiés et celle des questions de population.

Comme chaque année, le présent débat offre l'occasion de passer en revue ce qui a pu se faire dans les divers domaines couverts par ce partenariat l'année précédente et, surtout, de cerner les possibilités qui s'offrent pour approfondir et pour renforcer un tel partenariat.

Au plan du maintien de la paix et de la sécurité, domaine où, cela est indéniable, l'ONU dispose d'une expérience considérable à partir de laquelle elle peut aider au renforcement des capacités de l'OUA et des organisations sous-régionales, il est heureux que les deux organisations aient continué de conjuguer leurs efforts pour ce qui est du règlement et de la prévention des conflits en Afrique.

Ainsi, inlassablement menés sous la houlette du Président Abdelaziz Bouteflika, d'Algérie, les efforts de médiation de l'OUA dans le conflit opposant l'Éthiopie à l'Érythrée, qui ont permis la conclusion, le 18 juin 2000, de l'Accord-cadre de cessation des hostilités ainsi que la création et le développement par le Conseil de sécurité d'une Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, aux termes de ses résolutions 1312 (2000) et 1320 (2000), ont été constamment appuyés par les Nations Unies. La phase finale de cette mission, qui verra le déploiement de près de 4 200 militaires dans les deux pays, interviendra sous peu selon les dernières indications. Il faut souhaiter que la dynamique de paix ainsi amorcée se poursuive en vue du règlement définitif du différend frontalier opposant les deux pays.

Ailleurs, au Burundi et en République démocratique du Congo, des initiatives sont en cours auxquelles prennent part les deux organisations.

Un autre élément important du suivi des conflits en Afrique par l'ONU est le fait que le Secrétaire général de l'ONU, en étroite collaboration avec le

Secrétaire général de l'OUA, a nommé des représentants personnels ou des envoyés spéciaux, notamment en République démocratique du Congo et en Éthiopie-Érythrée. Cette coopération se concrétise également à travers l'appui que l'Organisation mondiale apporte aux organisations sous-régionales africaines.

À cet égard, il me plaît de relever la mise en place de cadres de concertation tels que le Mécanisme de coordination entre les Nations Unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Gouvernement sierra-léonien. La première réunion de ce mécanisme, qui s'est tenue ici même, à New York, le 11 septembre 2000, a permis d'évaluer le processus de paix en Sierra Leone et d'identifier les actions urgentes à mener en vue d'une application harmonieuse des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Accord de paix de Lomé.

En dépit de tout, la prévention des conflits reste, à note avis, l'axe à privilégier davantage dans le cadre de la coopération entre l'OUA et l'ONU. En effet, il est établi qu'aux premiers stades d'un différend, les parties ont tendance à être moins braquées et se révèlent beaucoup plus enclines à chercher des solutions négociées qu'après l'explosion de la violence. Moins coûteuse aux plans humain et financier, la prévention offre, par ailleurs, les meilleures chances de s'attaquer aux causes profondes d'un différend, donnant ainsi véritablement l'occasion de jeter les fondements d'une paix durable.

C'est dans cet ordre d'idée que, après avoir proclamé à Alger, lors du trente-cinquième Sommet de l'OUA, l'année 2000 comme année de paix, de stabilité et de développement en Afrique, les chefs d'État ou de gouvernement des États africains s'appliquent à conjuguer leurs efforts afin d'éviter l'émergence de nouveaux conflits internes ou interétatiques ainsi que des déchirements politiques et sociaux susceptibles de conduire à des dérapages graves. Les démarches entreprises, il y a quelques semaines au nom de l'Organisation panafricaine par une dizaine de chefs d'État, s'inscrivent dans cette dynamique et mériteraient d'être renouvelées ailleurs et chaque fois que de besoin.

Privilégier davantage les mesures préventives, tel devrait être le mot d'ordre. À ce propos, il est encourageant de noter, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, que le Département des affaires

politiques des Nations Unies œuvre dans ce sens avec le Secrétariat général de l'OUA, et que le Département des opérations de maintien de la paix a, pour sa part, affecté un officier militaire de liaison au Bureau des Nations Unies auprès de l'OUA à Addis-Abeba, dans le but de contribuer à améliorer la mise en commun de l'information et la coordination.

De même, il convient de se féliciter du partenariat instauré entre l'ONU et l'OUA, à travers le PNUD, pour renforcer les capacités de l'OUA dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits et par le biais du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU, créé à cet effet.

La détermination de l'Afrique à se prendre en charge elle-même et les différents axes de la coopération entre l'ONU et l'OUA ne devraient cependant pas faire perdre de vue que la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationale incombe au Conseil de sécurité des Nations Unies et qu'à ce titre, l'ONU se doit de soutenir résolument les initiatives des États africains tendant au renforcement des capacités africaines en matière de maintien de la paix et au règlement des conflits.

Or, il est plus qu'affligeant de se rendre compte que la communauté internationale n'a pas toujours accordé l'attention requise à la gestion des conflits en Afrique, comme elle l'a constamment fait dans d'autres régions du monde. Qui plus est, les efforts déployés par les Africains eux-mêmes – je pense notamment aux actions menées au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, comme l'engagement de l'ECOMOG en Guinée-Bissau et en Sierra Leone – ne sont pas soutenus de manière adéquate aux plans financier et logistique.

C'est fort de ce constat que le trente-sixième Sommet de l'OUA, à travers la Déclaration de Lomé, a invité récemment l'ONU et la communauté internationale à accorder l'attention voulue à la gestion et au règlement des conflits en Afrique et à appuyer activement les initiatives déployées au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Il y a lieu d'espérer qu'un examen approfondi des recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix, présidé par l'Ambassadeur Brahim, permettra à la communauté internationale de trouver des solutions appropriées à la

problématique de la paix et de la sécurité qui reste au cœur des préoccupations des pays africains.

Le domaine de la gestion des situations humanitaires d'urgence en Afrique se présente également comme un axe important de l'interaction entre l'ONU et l'OUA. Conséquences des crises et des conflits entre États et à l'intérieur de ceux-ci, la question des réfugiés et des personnes déplacées a gagné en ampleur alors que les ressources mises à la disposition du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ne cessent de diminuer.

À ce sujet, on ne saurait manquer de saluer le haut degré de collaboration entre l'OUA et le Haut Commissariat pour les réfugiés, collaboration qui s'est traduite par la réunion spéciale OUA/HCR d'experts techniques gouvernementaux et non gouvernementaux, tenue à Conakry du 7 au 9 mars 2000, à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Le Plan d'action issu de cette réunion, et ultérieurement adopté à Lomé par le Conseil des ministres de l'OUA, vise, entre autres choses, à remédier à la situation critique dans laquelle se trouvent les réfugiés en Afrique.

En outre, les catastrophes naturelles qu'a connues l'Afrique ces derniers temps – inondations au Mozambique, cyclone à Madagascar et sécheresse en Éthiopie – ont mis en relief la nécessité pour l'Afrique de coordonner ses efforts et de renforcer, avec l'assistance de l'ONU, ses capacités en vue de répondre plus rapidement et plus efficacement aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles.

À cet égard, on notera que, dans le programme d'action biennale 2000-2002, arrêté par l'ONU et l'OUA à l'issue de la réunion de concertation entre les deux secrétariats généraux, réunion qui s'est déroulée à Addis-Abeba les 10 et 11 avril 2000, les deux organisations ont convenu de mesures concrètes devant renforcer la coopération entre l'OUA et les départements ainsi que les organismes compétents du système des Nations Unies, en particulier le Bureau de coordination des affaires humanitaires.

D'ores et déjà, l'UNICEF, à travers ses interventions dans des pays touchés par la guerre comme le Burundi, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, a surtout mis un accent particulier sur la satisfaction des besoins des enfants dans le cadre de l'aide humanitaire. De même, en

collaboration avec la Banque mondiale et l'Unesco, le PAM a entrepris, pendant l'année écoulée, de venir en aide à des pays africains qui ont adopté des plans nationaux en vue d'améliorer le taux de fréquentation de l'école primaire.

S'il est admis que la prévention des conflits, l'aide humanitaire et les efforts de développement doivent aller de pair, il s'impose autant de s'attaquer aux causes profondes des conflits et pas seulement à leurs symptômes. En d'autres termes, la gestion efficace des conflits doit inclure des efforts visant à promouvoir un développement durable, à lutter contre la pauvreté, à soulager les pays pauvres du fardeau insupportable de la dette, mais aussi à encourager et à accompagner des mesures de réforme démocratique et économique.

Pour ce qui est des réformes démocratiques, la coopération qu'apportent les Nations Unies vient utilement appuyer les efforts déployés dans ce domaine par les États africains, que ce soit en matière de consultations électorales, de bonne gouvernance ou de respect des droits de l'homme. Il en est ainsi de l'assistance électorale qu'octroie l'ONU à travers son Département des affaires politiques et qui s'inscrit dans le droit fil des efforts entrepris par les pays africains eux-mêmes dans la mise en place de gouvernements stables et représentatifs, facteur essentiel de prévention des conflits.

Au plan économique, point n'est besoin de souligner combien la recherche de solutions adéquates et durables aux problèmes de croissance et de développement économique préoccupe les États africains. Ainsi, au cours de ces dernières années, l'OUA et les pays africains se sont employés à initier des réformes économiques radicales et des programmes à l'échelle du continent. Il en est ainsi du Plan d'action de Lagos qui, 19 ans après, demeure toujours d'actualité, de la Communauté économique africaine, lancée en 1991, du Programme d'action du Caire de 1995 consacré à la relance du développement économique et social de l'Afrique et, enfin, de l'Union africaine, projet qui, lancé au Sommet extraordinaire de Syrte en septembre 1999, a été adopté par le dernier Sommet de l'OUA, tenu à Lomé. L'expertise de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a été particulièrement bénéfique pour le Secrétariat général de l'OUA dans l'élaboration de ces diverses stratégies pour l'intégration du continent.

La réalisation de ces diverses mesures d'intégration pourra certainement être accélérée par la coopération entre les États africains, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international – ces derniers fournissant aux premiers évoqués l'assistance destinée à leur permettre de renforcer leurs capacités de gestion macroéconomique.

De même, la coopération entre la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'OUA et les États africains est de nature à permettre à l'Afrique de réaliser les programmes évoqués plus haut dans la mesure où elle est susceptible d'aider les pays africains dans les négociations commerciales multilatérales et où elle peut leur permettre de tirer profit des avantages qu'offre la mondialisation et de faire face aux risques qu'elle comporte.

Les objectifs que poursuit l'ONU à travers son partenariat dense et multidimensionnel avec l'OUA et les pays africains visent aussi à l'élimination de la pauvreté en Afrique. Si, en dépit des engagements pris et des efforts déployés, les résultats escomptés tardent toujours à se réaliser, c'est en raison de la diversité et de l'ampleur des problèmes.

Comme on le sait, la situation du continent au plan financier est caractérisée par une dette extérieure énorme, un taux d'épargne national stagnant, tandis que l'aide publique au développement baisse continuellement et que les flux de capitaux privés restent extrêmement faibles.

Lors de l'examen du point intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique», nombre de délégations ont suffisamment mis en exergue l'impact qu'ont ces différents facteurs sur les perspectives de développement de l'Afrique.

Bien entendu, la situation dramatique du financement du développement en Afrique ne s'améliorera pas de si tôt sans une volonté politique et un engagement renouvelé de la part de la communauté internationale. À cet égard, l'ONU a un rôle de premier plan à jouer en vue de la mobilisation des ressources adéquates dont l'Afrique a besoin. Elle devra notamment prendre une part plus active dans la croisade que mènent les pays africains en vue de l'annulation pure et simple de la dette extérieure.

De même, parce que les technologies de l'information et de la communication peuvent

contribuer à promouvoir le développement économique et social et à atténuer la pauvreté, l'ONU se doit de soutenir résolument les États africains dans ce domaine aussi

Le débat de haut niveau que l'ECOSOC a organisé au cours de sa session de fond de 2000 sur le thème « Développement et coopération internationale au XXI^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissance » a donné l'occasion de se rendre compte de l'acuité de cette question pour les pays africains et du fossé numérique qui les sépare des autres régions du monde.

Il est par conséquent souhaitable que des initiatives destinées à aider l'Afrique, comme le premier Forum africain du développement organisé à Addis-Abeba en octobre 1999 sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique, soient souvent répétées. Ce Forum a notamment permis aux participants d'adopter un certain nombre de programmes dont NGO-NET qui est un groupe d'action visant à associer la société civile à la promotion des technologies de l'information et de la communication au service du développement en Afrique.

Le domaine de la santé constitue un volet non moins important de la coopération qui existe entre l'ONU et l'OUA. À cet égard, les actions que mène le système des Nations Unies pour maîtriser le VIH/sida, d'une part, et pour faire reculer le paludisme, d'autre part, sont à saluer.

La semaine dernière, l'Assemblée générale a adopté sans vote – certainement dans un élan de solidarité avec les peuples d'Afrique – la résolution A/55/L.13, aux termes de laquelle elle

« Décide de convoquer d'urgence une session extraordinaire, qui aura lieu du 25 au 27 juin 2001 pour étudier le problème du VIH/sida sous tous ses aspects et y faire face. » (*résolution 55/13, par. 1*)

L'Afrique attend énormément de cette réunion dans la préparation de laquelle le Directeur du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) aura un rôle prépondérant à jouer. À cet effet, il mérite le soutien et l'encouragement constants de la communauté internationale.

Il importe aussi de saluer les efforts déployés par l'OMS en vue de la protection et de l'amélioration de la santé de tous, en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables. Les campagnes «Faire reculer le paludisme» en Afrique, le programme de réduction de la mortalité maternelle grâce à un meilleur accès à des soins appropriés dans les pays en développement et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination sont des exemples éloquents de son action qui profite grandement à l'Afrique.

Pour terminer mon propos, je voudrais souligner qu'en dépit du raffermissement sans cesse continu de la coopération entre l'ONU et l'OUA, de nombreux défis demeurent à relever. Pour les surmonter, il faudra nécessairement du temps, des ressources, des initiatives globales, appropriées et hardies, de la part de l'ONU, de ses fonds, programmes et institutions spécialisées, ainsi que de la communauté internationale toute entière.

L'Afrique, ainsi que l'a relevé le 12 septembre dernier le Président en exercice de l'OUA, est certes confrontée à des difficultés de tous genres, mais elle reste une région potentiellement riche et, de ce fait, elle attend d'être assistée et soutenue pour valoriser ses immenses potentialités. La coopération entre l'ONU et l'OUA pourra concourir à la réalisation d'un tel objectif.

M. Levitte (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés – Chypre, Malte et Turquie – se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne voudrait tout d'abord marquer son appréciation pour le rapport présenté à l'Assemblée générale par le Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour. Même si beaucoup reste à faire, le rapport montre à quel point les deux organisations ont pu développer des liens étroits pour travailler ensemble dans différents domaines.

L'Union européenne se réjouit tout particulièrement de l'actuelle coopération entre l'ONU et l'OUA pour renforcer leur capacité commune à prévenir et à régler les conflits en Afrique. Tout en estimant que la poursuite de rencontres régulières entre les deux secrétaires généraux et leurs principaux conseillers est essentielle, l'Union européenne

considère, néanmoins, que la présidence en exercice et le secrétariat général de l'OUA pourraient venir s'exprimer plus régulièrement devant le Conseil de sécurité de leur action dans la gestion de différentes crises africaines.

Le débat d'aujourd'hui sur la coopération entre l'ONU et l'OUA se déroule à un moment toujours critique pour le continent africain. D'une part, nous pouvons observer certains signes de progrès dans les domaines politique et socio-économique. D'autre part, plus d'un tiers des pays africains sont actuellement, ou ont récemment été, impliqués dans des conflits armés. L'Union européenne est profondément préoccupée par l'augmentation du nombre des conflits armés, les flux constants d'armes et d'équipement militaire et le rôle grandissant de groupes rebelles incontrôlés dans les conflits armés.

Tout en rappelant que, conformément à la Charte, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale, l'Union européenne se félicite de l'engagement exprimé par les pays africains et les organisations régionales à jouer un rôle de chef de file dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. L'Union européenne rend hommage aux efforts déployés par les dirigeants et les États africains ainsi que par les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'OUA, en vue de régler les conflits par des moyens pacifiques.

Comme nous l'avons déjà indiqué l'an passé, l'Union européenne dispose d'un mécanisme consultatif auprès de l'OUA que nous aimerions développer davantage. Nous sommes disposés en particulier à renforcer le dialogue avec l'OUA et les organisations sous-régionales sur les possibilités concrètes d'appuyer leurs initiatives, entre autres dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien de la paix, de la sensibilisation au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et de la promotion de l'État de droit et d'une société pluraliste. L'Union européenne a adopté une position commune sur les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'État de droit et la bonne gestion des affaires publiques en Afrique. Elle attache la plus haute importance et la plus haute priorité à une démarche positive et constructive qui a pour but d'appuyer les efforts menés par l'OUA, les groupes sous-régionaux et les pays africains en vue d'encourager le respect des

droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques.

L'Union européenne se réjouit, dans ce contexte, de la réussite de la Conférence Afrique-Europe organisée, au Caire cette année sous l'égide de l'Union européenne et de l'OUA. La Déclaration et le Plan d'action du Caire constituent à bien des égards des documents et des instruments de référence pour la coopération en matière de sécurité, mais aussi en matière sociale et de santé, notamment en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida. Les engagements pris par les pays africains eux-mêmes en matière sociale, dans les domaines de l'environnement, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme nous paraissent devoir être activement soutenus par la communauté internationale.

Avant d'entrer dans le détail des différentes situations sous-régionales, je voudrais maintenant marquer trois points thématiques qui, selon nous, devraient faire l'objet d'une concertation plus étroite entre toutes les instances concernées, notamment celles de l'ONU et de l'OUA.

Le premier point concerne la lutte contre le trafic d'armes légères et de petits calibres. L'initiative prise par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'établir un moratoire sur l'importation et la fabrication de petites armes nous paraît devoir être activement soutenue et sans doute élargie à d'autres régions d'Afrique.

Le deuxième point a trait à la mise en place d'un mécanisme intégré et coordonné de lutte contre les trafics de matières premières et d'armements. L'Union européenne salue en la matière les efforts du Conseil de sécurité pour mieux comprendre les origines économiques et les aspects mercantiles de certains conflits africains. Elle note avec satisfaction l'établissement pour l'Angola d'un mécanisme de suivi des sanctions à l'encontre de l'UNITA, la mise en place d'un panel chargé d'enquêter sur l'exploitation illégale de ressources de la République démocratique du Congo, la création d'un panel chargé d'enquêter sur les trafics illégaux de diamants et d'armes en Sierra Leone. On peut aussi envisager une structure d'expertise unifiée, sous l'autorité du Secrétaire général de l'ONU, qui pourrait concentrer toutes les données et opérer les rapprochements indispensables entre les différentes situations. Par nature, en effet, les trafics ne connaissent pas de frontières et les intérêts

criminels sont souvent identiques d'une crise à l'autre. La coopération en la matière entre l'ONU et l'OUA sera décisive.

Le troisième et dernier point porte sur une action de sensibilisation beaucoup plus systématique dans tous les pays en conflit contre l'utilisation des enfants soldats. Le représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, M. Olara Otunnu, et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) font un travail de terrain remarquable qui devrait être plus activement soutenu par toutes les instances politiques concernées.

L'Union européenne accorde une grande importance au dialogue régulier qu'elle entretient sur la gestion des différentes crises avec le Secrétaire général de l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique.

En ce qui concerne la Sierra Leone et la situation dans les trois pays de l'Union du fleuve Mano, l'Union européenne entretient des contacts étroits avec la CEDEAO. Une première réunion ministérielle a été organisée à Abuja le 15 octobre dernier entre l'Union européenne et l'Organisation régionale de l'Afrique de l'Ouest. L'Union européenne soutient également les efforts des Nations Unies et de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour ramener la paix dans ce pays et appelle le Front révolutionnaire uni (RUF) à s'engager dans le processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion prévu par les accords de Lomé. L'Union européenne appelle aussi tous les États de la région à respecter scrupuleusement l'embargo sur les armes à destination des forces non gouvernementales, ainsi que l'embargo sur les diamants non certifiés, établis par les résolutions 1132 (1997) et 1306 (2000) du Conseil de sécurité.

S'agissant de la Corne de l'Afrique, l'Union européenne renouvelle son plein appui aux efforts diplomatiques menés par l'ONU et l'OUA dans la résolution du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Elle se réjouit de la récente reprise des discussions à Alger avec l'Éthiopie et l'Érythrée et estime que la mise en place de la mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) devrait constituer un facteur essentiel de stabilisation de la situation. L'Union européenne appelle les parties à mettre en œuvre la résolution 1320 (2000) du Conseil de sécurité.

L'Union européenne voudrait également ici saluer, en ce qui concerne la Somalie, les résultats extrêmement positifs du processus conduit par le Président Guelleh, de Djibouti. Le succès de la Conférence d'Arta et la mise en place de nouvelles institutions somaliennes méritent le soutien clair et ferme de la communauté internationale. L'Union européenne appelle toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à ce processus.

L'Union européenne réaffirme son appui aux efforts de l'ONU et de l'OUA en faveur du retour de la paix en République démocratique du Congo et dans la région. Elle appelle les parties à mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu de Lusaka et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Avec les acteurs et les organisations régionales, notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'OUA a joué un rôle important pour amener les parties au conflit en République démocratique du Congo à la table des négociations en 1999 et à signer l'accord de cessez-le-feu de Lusaka. L'OUA a, en outre, contribué de manière concrète à la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu à travers l'envoi sur place d'observateurs, la création de la Commission mixte militaire et la désignation du facilitateur du dialogue national intercongolais. L'Union européenne appuie les efforts de l'OUA, et elle apporte une aide au financement de la Commission mixte militaire et à la facilitation du dialogue national.

La situation en République démocratique du Congo demeure très préoccupante. L'Union s'inquiète des risques d'une reprise généralisée des combats et, en conséquence, une remise en cause de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies – Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Il est essentiel que l'OUA poursuive ses efforts en vue d'un règlement. Nous notons, à cet égard, que les États parties au conflit en République démocratique du Congo ont, lors du récent sommet de Maputo, souhaité que l'OUA aide à la désignation du nouveau président de la Commission mixte militaire. Nous estimons également que l'OUA peut jouer un rôle important pour aider à surmonter les blocages qui empêchent la tenue du dialogue intercongolais.

Pour l'Union européenne, le développement durable de l'Afrique est une priorité. L'engagement que

l'Union européenne a pris vis-à-vis de l'Afrique repose sur des intérêts, des valeurs et des objectifs communs. Nous voulons aider l'Afrique à réaliser la paix et la stabilité pour améliorer la qualité de vie de ses peuples. Un climat politique favorable au respect des droits de l'homme et à la bonne gouvernance, ainsi qu'une société civile active, constituent les éléments essentiels du développement durable. À cet égard, la coopération pour le développement doit jouer un rôle important.

L'Union européenne reste résolue à lutter contre la pauvreté et à atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié la proportion d'êtres humains vivant dans la pauvreté absolue d'ici à 2015. L'Union européenne demeure pour l'Afrique la plus importante source d'aide au développement; elle représente pour ses financements plus des deux tiers du total de l'aide publique au développement à l'Afrique sub-saharienne. L'aide au développement joue un rôle essentiel en appuyant les politiques poursuivies par les pays africains. Cela est particulièrement vrai pour les pays les moins avancés, dont les trois quarts se trouvent en Afrique. Les donateurs et les pays africains partagent la responsabilité de veiller à ce que l'aide au développement soit utilisée de façon efficace.

En ce qui concerne en particulier la question de la dette, je voudrais marquer que l'Union européenne considère l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) comme un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable. L'Union européenne a apporté à ce jour 68 % du total des contributions versées au Fonds fiduciaire destiné à financer l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Elle appelle les pays éligibles à mettre en œuvre leurs engagements politiques internationaux et à prendre les mesures politiques et économiques nécessaires pour entrer dans ce processus et à faire en sorte que la mise en œuvre de cette initiative oriente les ressources dégagées vers les secteurs sociaux, tels que l'éducation et la santé et favorise l'État de droit, la bonne gouvernance, la participation de la société civile et le développement humain.

Pour conclure, je voudrais souligner la disponibilité de l'Union européenne à travailler avec nos amis africains sur la rédaction d'un projet de résolution, beaucoup plus concentré que les années passées, qui pourrait réellement mettre l'accent sur les axes prioritaires d'une coopération renouvelée entre

l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

M. Ka (Sénégal) : Je voudrais, tout d'abord, m'associer à la déclaration de fond que vient de faire l'Ambassadeur du Togo, dont le pays assume la présidence en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général pour la qualité et la pertinence du rapport qu'il a élaboré sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

L'examen de ce point présente, pour nous, Africains, un intérêt tout particulier, car, depuis 1960, année des indépendances africaines, notre continent se trouve au centre des préoccupations de la communauté internationale et occupe, de ce fait, une place de premier plan dans l'agenda de l'Organisation des Nations Unies.

Cet intérêt porté à l'Afrique découle, certes, de la situation géopolitique du continent, mais également, et surtout, de la diversité et de la complexité des problèmes politiques, économiques et sociaux avec lesquels les États africains sont confrontés.

Vous comprendrez, dès lors, Monsieur le Président, l'importance que nous, pays africains, réunis dans le cadre de notre organisation panafricaine, attachons à la consolidation, à l'approfondissement et à l'élargissement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine,

Cette coopération multiforme s'offre comme un modèle et déborde aujourd'hui le prisme étroit des relations institutionnelles entre deux organisations et englobe même, dans une synergie bénéfique, les activités et les apports d'autres acteurs de la vie internationale.

Cette coopération ambitionne de devenir multidimensionnelle afin de mieux prendre en charge toutes les aspirations de l'Afrique à la paix, à la stabilité, au développement, à la promotion de l'État de droit, à la promotion des droits de l'homme et à une réponse adéquate face à l'irrésistible poussée de la mondialisation qui imprime une nouvelle marque en façonnant, d'une certaine manière, les relations internationales contemporaines.

Dans son rapport, le Secrétaire général a présenté un tableau exhaustif des actions accomplies au cours de l'année, qu'il s'agisse des actions du Secrétariat

proprement dit, ou de celles des différents programmes et institutions dans le cadre de la collaboration entre les deux Organisations. Je voudrais, à cet égard, souligner tout particulièrement, pour m'en féliciter, l'élan décisif que les deux Secrétaires généraux ont imprimé à leur collaboration à travers leurs rencontres périodiques, notamment en marge des sommets et l'OUA et des sessions de l'Assemblée générale et de leurs concertations régulières sur les crises qui secouent l'Afrique afin de mieux coordonner leurs interventions dans les domaines politiques et de sécurité.

En dépit des réformes courageuses qui ont été menées pour assainir le cadre macro-économique et démocratiser les systèmes politiques, le continent africain continue d'être secoué par de nombreux foyers de tension. Il en est ainsi des crises en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, des crises au Burundi, en Angola, en Somalie et du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Dans ces différentes situations, la coopération entre l'ONU et l'OUA en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix a été décisive pour avoir permis aussi bien la formulation d'arrangements techniques destinés à faciliter la mise en œuvre d'accords de cessez-le-feu que le déploiement de missions conjointes civiles ou militaires renforçant ainsi les capacités africaines de prévention et de gestion des conflits.

C'est le lieu de se féliciter du soutien sans réserve que l'ONU apporte à l'OUA dans le cadre du fonctionnement du mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits dont l'Organisation panafricaine s'est dotée. Nous apprécions particulièrement l'intérêt que porte l'ONU au Fonds de la paix de l'OUA, dont les ressources collectées grâce à la générosité de pays donateurs aident à l'amélioration des capacités de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique.

S'agissant plus particulièrement du suivi des crises africaines majeures, ma délégation a noté avec satisfaction que le Secrétaire général de l'ONU a nommé, en étroite collaboration avec le Secrétaire général de l'OUA, des envoyés ou des représentants personnels en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, en Éthiopie/Érythrée, en Guinée-Bissau, en Angola et en République centrafricaine.

Ces différents acquis sont, de toute évidence, encourageants et sont à mettre à l'actif de la

coopération entre les deux organisations, notamment du leadership des deux secrétaires généraux. Mais ces avancées ou ces mesures, si positives soient-elles, n'ont pas tari les ressentiments de l'Afrique à l'égard d'une communauté internationale souvent trop timorée lorsqu'il s'agit de gérer les crises graves qui éclatent en Afrique. L'échec relatif de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone mais, surtout, le cas de la République démocratique du Congo où le déploiement de la Mission des Nations Unies au Congo est renvoyé aux calendes grecques constituent, à cet égard, une illustration parfaite des manquements à ce devoir d'assistance que les Africains attendent de l'ONU et de la communauté internationale.

C'est dans ce contexte que le Sénégal félicite les membres du Groupe d'étude sur les opérations de paix dont le rapport communément appelé «Rapport Brahimi», par la pertinence de ses recommandations, ouvre à l'ONU de nouvelles perspectives dans la réduction des tensions et dans la gestion judicieuse des conflits pour permettre aux pays ravagés par la guerre de se tourner vers le développement. C'est là tout le sens que le Sénégal donne au rapport Brahimi; c'est là, la lecture que nous faisons des recommandations pertinentes du rapport Brahimi.

En effet, sans la paix, sans la sécurité et sans la stabilité, le développement devient une rhétorique creuse, mais sans le développement la paix ne peut être que précaire. Cette approche, à la fois didactique et dialectique, doit désormais constituer le socle du nouvel ordre du jour de l'ONU pour le développement économique et social de l'Afrique. Cette approche, commence du reste à être mise en œuvre, de manière concertée, par les pays d'Afrique et par les organismes opérationnels du système des Nations Unies, à l'instar du Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel qui a lancé, par exemple, en étroite collaboration avec les pays africains, le projet dénommé « Alliance pour l'industrialisation ».

D'autres institutions du système des Nations Unies, comme l'Organisation mondiale de la santé ou le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida s'investissent aussi dans la lutte contre la pandémie du VIH/sida, véritable fléau en Afrique. Il faut également citer l'action du Haut Commissariat pour les réfugiés en direction des 7 millions de réfugiés

et personnes déplacées du continent avec des programmes d'assistance et des programmes de retour dans les pays d'origine.

Ma délégation est convaincue que l'ONU peut faire plus et veut faire mieux pour l'Afrique. C'est là le vœu exprimé par les assises du Sommet du Millénaire dont la Déclaration finale a consacré tout un chapitre aux besoins spécifiques d'une Afrique à intégrer harmonieusement dans l'économie mondiale. Nous osons espérer que cet engagement de la communauté internationale ne sera pas vain et qu'il sera traduit prochainement par des actes concrets dans la mesure où l'Afrique est déjà prête à assumer sa part de responsabilité.

Et cette responsabilité peut être illustrée par la décision historique des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA qui ont décidé à Lomé, en juillet dernier, de créer l'Union africaine pour sceller leur communauté de destin. Par cet acte de haute portée politique, l'Afrique est aujourd'hui plus que jamais disposée à mobiliser toutes ses ressources pour relever les nombreux défis du XXI^e siècle à travers une intégration politique, économique et sociale plus poussée.

Il va sans dire que la mise en œuvre d'une telle ambition pour l'Afrique exige du temps, de l'énergie et une véritable volonté politique de la part des Africains. Elle exige aussi une coopération étroite et plus dynamique et des réponses globales et concrètes de la part de l'Organisation des Nations Unies, de son système et de toute la communauté internationale. C'est pourquoi ma délégation voudrait lancer, ici et maintenant, un vibrant appel aux États Membres de l'ONU pour qu'ils apportent leur soutien au projet de résolution qui leur est soumis sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité Africaine.

M. Darwish (Égypte) (*parle en arabe*): D'entrée, je tiens à remercier le Secrétaire général du rapport exhaustif (A/55/498) dont l'Assemblée est saisie sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité Africaine (OUA). Le rapport est particulièrement important compte tenu des responsabilités croissantes qui sont confiées à l'OUA et de la nécessité de renforcer la coopération entre les deux organisations dans les domaines diplomatique, politique, militaire, économique, social ainsi que dans celui du

développement et d'autres domaines. Cette coopération doit bénéficier à l'Afrique et aider à renforcer les capacités structurelles et institutionnelles de l'OUA – qui selon l'Égypte constitue le but ultime.

Je tiens donc à saluer les efforts que font actuellement les secrétariats de l'ONU et de l'OUA pour renforcer les mécanismes de coopération et de consultation entre les deux organisations, qui englobent au moins deux réunions par an entre le Secrétaire général de l'ONU et celui de l'OUA : une, pendant l'Assemblée des chefs d'État ou de gouvernement de l'OUA et une pendant l'Assemblée générale à sa session à New York.

Le rapport du Secrétaire général montre que dans son programme de coopération avec les Nations Unies entre 2000 et 2002, le secrétariat de l'OUA a souligné certaines questions prioritaires dans lesquelles les programmes en cours doivent être rehaussés afin de parvenir aux objectifs désirés. Cela englobe : l'allégement de la dette, l'annulation de la dette et l'augmentation du flux de ressources; l'application du Traité établissant la communauté économique de l'Afrique – le Traité Abudja; les questions de santé, comme la lutte contre le VIH/sida et le paludisme; des questions relatives à la démocratie, comme la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme; et le renforcement de la capacité de l'OUA à répondre rapidement aux crises et à participer à la gestion des conflits.

Il est certain que l'Afrique fait face à de formidables défis dans toutes ces questions et que le fardeau des conflits armés qui ont lieu dans diverses parties du continent devient de plus en plus lourd. La délégation égyptienne compte sur l'organisation mondiale pour formuler des programmes communs particuliers afin d'atteindre les objectifs ambitieux qui ont été identifiés en ce qui concerne chacune de ces questions. Il faut espérer que tous les organes et toutes les institutions du système des Nations Unies participeront à ces programmes et efforts tant que n'auront pas été réalisés les objectifs désirés.

Il faut espérer que dans les années qui viennent on assistera au renforcement de la coopération entre l'OUA et l'ONU dans tous les domaines prioritaires et à des efforts renouvelés pour améliorer la capacité institutionnelle de l'OUA afin qu'elle puisse disposer de ses propres ressources pour relever les défis que connaît le continent, en particulier le règlement et la

gestion des conflits armés. Dans ce contexte, les Nations Unies doivent prêter leur concours particulier aux activités du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en développant ses capacités dans les domaines de l'alerte avancée, de l'appui logistique et de l'assistance technique, de la formation du personnel civil et du personnel militaire, et en encourageant les pays donateurs à contribuer généreusement aux divers fonds d'affectation créés par l'ONU et par l'OUA pour atteindre ce noble objectif.

Comme il ressort du rapport du Secrétaire général, au cours de l'année dernière l'OUA a fait de louables efforts en prenant l'initiative de régler les conflits armés en Afrique. La volonté politique de l'Afrique ressort des positions qu'elle a adoptées sur nombre de questions : en Afrique de l'Ouest, le conflit en Sierra Leone; en Afrique centrale, les conflits en République démocratique du Congo et au Burundi; et dans la Corne de l'Afrique, le règlement du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée et la création en Somalie du premier gouvernement national depuis 1991.

Il faut saluer les efforts faits pour renforcer la capacité de l'OUA en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, en particulier par l'appui accordé au Centre de l'OUA pour la gestion des conflits, situé à Addis-Abeba. En même temps, il faut souligner que le rôle plus grand qu'assume l'Afrique dans ce domaine ne doit pas s'exercer aux dépens du rôle qu'assume l'ONU. Pas plus qu'il ne faut marginaliser l'ONU, qui est l'organisation ayant l'unique responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Dans la relation qui existe entre l'OUA et l'ONU, la seconde ne doit pas dépendre de la première; l'OUA doit dépendre de l'ONU pour régler les guerres et les conflits qui surviennent sur le continent. La réponse de l'ONU aux crises en Afrique montre que l'Organisation a vraiment commencé à assumer sa responsabilité après une période d'inaction pendant laquelle on a vu la communauté internationale faire preuve de laxisme dans sa réaction face aux crises internationales en Afrique. L'ONU a pris l'initiative de régler le différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée et a mis sur pied la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée afin de maintenir la paix à la suite de la signature, le 18 juin 2000, à Alger, de l'Accord sur l'arrêt des hostilités. Et, au lieu de se retirer de la Sierra Leone lorsque la crise a éclaté dans ce pays ami, l'ONU a

renforcé sa présence militaire et intensifié ses efforts pour mettre un terme à l'horrible guerre qui y sévissait; de plus, elle a commencé à traiter des ramifications régionales de la crise en Sierra Leone.

Il faut espérer que ces exemples traduisent une approche saine et positive. Il faut encore exprimer l'espoir que l'ONU persistera dans ses efforts et qu'elle montrera au monde qu'elle est bien une organisation internationale qui aborde les crises en Afrique sur un pied d'égalité avec les autres crises, comme celles au Kosovo et au Timor oriental.

Pour terminer, la délégation égyptienne confirme qu'elle fait confiance, et qu'elle les apprécie, aux nobles efforts que déploie le Secrétaire général pour intensifier les relations qui existent entre l'ONU et l'OUA dans tous les domaines. Elle confirme que l'Égypte est prête, en tant que membre des deux organisations, à participer pleinement aux activités qui sont menées pour atteindre les objectifs prioritaires qui ont été identifiés en vue de renforcer l'organisation sur l'ensemble du continent et pour lui permettre de jouer un juste rôle dans la communauté internationale.

M. Mesdoua (Algérie) : Ma délégation s'associe, tout d'abord, à la déclaration faite par le représentant permanent du Togo au nom de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Il y a à peine une semaine, l'Assemblée générale avait examiné les questions de paix et de développement en Afrique à travers les conclusions du Groupe de travail sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/52/871) d'avril 1998. Aujourd'hui, l'Afrique est de nouveau au centre des travaux de cette Assemblée, sous l'angle de la coopération entre l'Organisation continentale, l'OUA, et l'ONU. Ma délégation voudrait féliciter à ce propos le Secrétaire général pour le rapport dense et complet présenté sur ce point.

L'Algérie ayant assumé la présidence en exercice de l'OUA durant l'année écoulée, je voudrais partager avec l'Assemblée les enseignements tirés de cette expérience et faire quelques suggestions qui, à notre sens, contribueraient à une amélioration certaine du contenu de cette coopération et de son efficacité pour la réalisation des objectifs qui lui sont assignés.

Aujourd'hui, la coopération entre les deux organisations dépasse le cadre strictement

institutionnel; elle s'inscrit désormais dans un contexte nouveau marqué par une prise de conscience salutaire à l'échelle internationale des nombreux défis lancés par la situation au niveau du continent africain. Cette situation demeure, en effet, caractérisée par la multiplication des zones de conflit, la pauvreté qui affecte plus d'un Africain sur trois, le lourd fardeau de la dette qui hypothèque tout effort de développement économique et social et, enfin et surtout, la terrible tragédie que représente la propagation de la pandémie du VIH/sida sur le continent.

Force est cependant de constater que cette prise de conscience, si salutaire qu'elle soit, de la communauté internationale, et son engagement à aider l'Afrique pour faire face aux nombreuses menaces et aux nombreux risques qui guettent le continent, tarde à se concrétiser et à se manifester de manière conséquente dans les faits. Aussi est-il essentiel que les engagements pris par la communauté internationale se traduisent enfin en action concrète.

L'Afrique, pour ce qui la concerne, doit, comme elle n'a d'ailleurs cessé de le faire, poursuivre son engagement à prendre sa part de responsabilités dans le domaine essentiel de la prévention des conflits, du maintien de la paix sur le continent, de la mise en place d'institutions démocratiques dans les pays ou de la création de conditions propices à une relance et à un développement économiques – conditions sine qua none de tout progrès économique et social.

Durant sa présidence l'année dernière de l'Organisation de l'unité africaine, l'Algérie n'a ménagé aucun effort pour coordonner l'action africaine au niveau continental, pour consolider les structures et les méthodes d'action de l'OUA et lui apporter néanmoins les ressources nécessaires. Dans ce cadre, l'Algérie a accordé une place importante à la coopération politique et à la coordination entre l'OUA et l'ONU, dont la compétence, l'expérience et l'expertise sont un atout de première importance.

Aussi, l'ONU a-t-elle été justement associée à tous les efforts entrepris par l'OUA pour le règlement des différents conflits. Dans le cadre de sa médiation dans le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, l'Algérie, qui voudrait rendre ici un hommage particulier au Secrétaire général de l'ONU, au Gouvernement des États-Unis et à l'Union européenne pour leur soutien constant apporté à ces efforts, a régulièrement tenu le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil de sécurité

informés des développements intervenus dans le processus de paix au courant.

Les efforts de mon pays ont abouti à la conclusion d'un accord de cessation des hostilités, le 18 juin dernier à Alger, accord qui ouvre la voie à un règlement politique, équitable et durable, de ce conflit fratricide. La reprise des discussions directes entre les deux pays en octobre dernier accélérera le règlement des questions en suspens. Afin de consolider le processus de paix, entre autres, il est important de mettre en application la résolution 1320 (2000) adoptée par le Conseil de sécurité par le déploiement rapide des 4 200 hommes dans le cadre du mandat élargi de la Mission des Nations Unies en Éthiopie -Érythrée.

La contribution de l'organisation universelle, l'ONU, pour le règlement d'autres conflits en Afrique aux côtés de l'OUA et d'autres organisations régionales africaines, s'est également affirmée et consolidée en Sierra Leone, en République démocratique du Congo et en Somalie. Un véritable partenariat vient d'être mis en œuvre entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'ONU en Sierra Leone à travers la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Le mécanisme de consultation et de coopération permanent institué à cet égard a permis une meilleure maîtrise de la situation dans ce pays. De même, la constitution vendredi dernier par le Conseil de sécurité d'un mécanisme de coopération stratégique de l'ONU pour ce pays, chargé de travailler non seulement avec les différentes composantes de l'Organisation, mais aussi avec les pays contributeurs à l'ONU et les membres de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, est de nature à accélérer le retour à la paix en Sierra Leone.

Cependant, nous restons préoccupés par la résurgence du spectre de l'indifférence des pays développés à l'égard des missions de paix en Afrique, et les difficultés rencontrées par l'ONU afin de trouver pour la MINUSIL – pour ne prendre que cet exemple – des troupes en nombre suffisant après l'autorisation pourtant du Conseil de sécurité de déployer plus de 20 000 hommes, sont réellement une source de préoccupation.

La dynamique de paix née récemment en Somalie, suite à l'initiative de Djibouti, doit être soutenue avec beaucoup plus de détermination afin que le peuple somalien puisse enfin, grâce au

rétablissement d'une autorité nationale, recouvrer la paix et la stabilité et entamer enfin la reconstruction du pays, ravagé par plus d'une décennie de guerre civile.

L'autre principal aspect de coopération entre les Nations Unies et l'OUA concerne le développement économique et social. Les États africains, pour la plupart, se sont engagés dans des processus de relance économique, qui doivent être soutenues par les Nations Unies et la communauté internationale. Dans de nombreux pays, des progrès ont pu être réalisés, mais la situation générale des économies africaines demeure globalement préoccupante, et le continent continue de faire face, entre autres, aux problèmes de l'endettement, de l'insuffisance de ressources et de la persistance de la pauvreté.

Tandis que des efforts sont entrepris au niveau national, l'aide publique au développement continue d'enregistrer paradoxalement une tendance à la baisse, et l'engagement pris par les pays riches de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut est loin d'être rempli. De plus, comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport sur les causes de conflit en Afrique, cette aide, lorsqu'elle existe, est transférée vers les pays riches à hauteur de 70 % par le recrutement de consultants et autres coopérants techniques.

Le principal défi économique auquel fait face l'Afrique aujourd'hui est, sans conteste, sa dette extérieure, estimée à plus de 350 milliards de dollars, qui constitue un lourd handicap et une hémorragie sans précédent des maigres ressources dont elle dispose. Lors du Sommet extraordinaire de l'OUA, tenu à Syrte en 1999, le Président algérien Abdelaziz Bouteflika et le Président sud-africain Thabo Mbeki avaient été chargés par leurs pairs de défendre la demande d'annulation de la dette africaine auprès des pays développés et des institutions multilatérales. S'il y a une vraie et plus grande prise de conscience des pays créditeurs de l'importance vitale pour l'Afrique de cette question, il n'en demeure pas moins que les timides initiatives prises ces derniers mois pour alléger le fardeau de la dette de certains pays africains, parmi les pays les moins avancés, demeure bien en deçà des attentes.

De la même manière, l'érosion constante des ressources du Programme des Nations Unies pour le développement et des autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, le choix douloureux auquel ils sont souvent obligés de recourir du fait de cette

situation, doivent trouver très rapidement une solution pour leur permettre de jouer leur rôle d'appui et de soutien aux efforts de redressement entrepris par les pays africains.

L'action humanitaire constitue un domaine tout aussi important dans le cadre de la coopération entre l'ONU et l'OUA. Le continent africain accueille aujourd'hui plus de la moitié des quelque 20 millions de réfugiés recensés à travers le monde. En contrepartie, le continent africain ne bénéficie pas pour autant de l'attention qui s'attache à une situation aussi dramatique, ni ne reçoit une part équitable des ressources allouées dans le cadre des secours humanitaires. Ma délégation souhaite qu'il soit remédié à cette situation par la mise en œuvre notamment du plan d'action pour les réfugiés en Afrique, fruit de la réunion conjointe entre l'OUA et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) tenue en mars 2000.

Comme on l'a vu, les domaines de coopération entre l'OUA et l'ONU sont nombreux et multidimensionnels. Ils touchent à des questions aussi variées que le règlement pacifique des différends, l'assistance institutionnelle, l'appui aux programmes économiques, l'assistance aux réfugiés et la lutte contre les épidémies.

L'expérience a montré à la fois la nécessité et l'utilité d'une telle coopération qui, en dépit de notre volonté commune de la promouvoir, continue cependant de subir les contraintes de la rareté des ressources. En effet, seule la dotation en moyens conséquents de l'ONU lui permettra de s'acquitter de manière générale, et dans le cas qui nous concerne aujourd'hui, de mener à terme les nombreux projets conclus dans le cadre de sa coopération avec l'OUA.

C'est dans cette optique, que l'Afrique nourrit de réelles ambitions à l'endroit des prochaines conférences spéciales des Nations Unies sur la pandémie du sida et sur le financement du développement. Au delà de ces événements, nous attendons surtout de nos partenaires et de ces conférences des engagements précis et des formules novatrices qui déboucheront sur des actions concrètes d'aide en direction de l'Afrique.

Pour terminer, qu'il me soit permis de dire, qu'à l'occasion du Sommet du millénaire, les dirigeants du monde, réunis en une occasion unique et historique, ont pris des engagements solennels en faveur de la paix et

du développement du continent africain en particulier. Puisse la Déclaration adoptée à cette occasion inaugurer une ère nouvelle dans notre effort collectif pour relever les multiples défis et les nombreuses menaces qui pèsent sur la paix et le développement en Afrique. L'ONU, dont la mission centrale a été reconnue dans la Déclaration, est appelée à jouer dans ce cas un rôle de tout premier plan.

M. Satom (Japon) (*parle en anglais*) : Tout comme je l'ai souligné à la session de l'an dernier, l'importance de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, particulièrement en ce qui concerne les questions de la prévention des conflits et le développement économique, ne saurait être sous-estimée. Le Japon appuie donc les efforts entrepris pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, dont il est question dans le rapport du Secrétaire général.

L'OUA participe de longue date aux activités destinées à faire avancer la cause de la paix et de la prospérité en Afrique. Ses efforts ont été déterminants lorsqu'il a fallu faciliter les accords de paix concernant les conflits au Rwanda, en Sierra Leone, au Burundi, en République démocratique du Congo et, plus récemment, entre l'Éthiopie et l'Érythrée. La cessation des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée est encourageante, et il convient de féliciter l'OUA pour les efforts qu'elle a faits à ce jour. D'autres efforts sont, néanmoins, nécessaires de la part de toutes les parties concernées - notamment la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, que dirige notre ancien collègue, l'ambassadeur Legwaila - afin de parvenir à une paix durable entre les deux pays.

Le cadre d'ensemble du Mécanisme de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique souligne combien est grande la détermination des pays africains de faire avancer la cause de la paix sur le continent. Il est néanmoins évident que l'OUA a besoin d'une plus grande coopération et d'un plus grand appui de la part de la communauté internationale. La coopération de l'ONU avec l'OUA est particulièrement essentielle si l'on veut faire en sorte que le cadre d'ensemble fonctionne efficacement. L'appui d'autres partenaires dans le monde développé est également indispensable.

Pour sa part, le Japon est prêt à aider l'OUA dans les efforts qu'elle déploie pour prévenir les conflits, les

réglé et les résoudre. Il a déjà apporté nombre de contributions financières au Fonds pour la paix de l'OUA, qui a été utilisé pour la prévention de divers conflits et pour des activités de démocratisation. Plus récemment, le Japon a aidé la mission de paix en Éthiopie et en Érythrée, en particulier en créant les bureaux de liaison de l'OUA à Addis-Abeba et à Asmara. Le Japon continuera d'aider les efforts que fait l'OUA en faveur de la paix.

Il y a un autre domaine dans lequel le Japon facilite la coopération entre l'ONU et l'OUA. Ce qu'on appelle le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA), que le Japon favorise depuis 1993, contribue grandement à la coopération entre l'OUA et le système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le processus de la CITDA se concentre sur le développement durable en Afrique ainsi que sur la prévention des conflits. Elle appuie également le cadre d'ensemble de l'OUA. En outre, la participation de plusieurs pays d'Asie au processus de la CITDA permet d'élargir la base d'appui au développement de l'Afrique et de promouvoir la coopération entre l'OUA et le système des Nations Unies.

Dans ce contexte, je tiens à rappeler à l'Assemblée que le Ministre des affaires étrangères Yohei Kono a annoncé dans la déclaration qu'il a prononcée en septembre devant l'Assemblée générale que le Japon avait décidé de tenir une réunion ministérielle sur le développement en Afrique au cours de l'année fiscale 2001, en vue de préparer la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA III). Il faut espérer que la réunion ministérielle ainsi proposée renforcera encore l'élan politique du processus de cette conférence et aidera à renforcer la coopération entre l'OUA et le système des Nations Unies.

Comme le souligne à juste titre la Déclaration du millénaire, l'Afrique devra être l'objet d'une attention spéciale au cours des années à venir dans divers contextes. Des efforts devront notamment être faits pour éliminer la pauvreté et la dette, prévenir les conflits et s'attaquer à la question des armes de petits calibres. Il faudra également lutter contre le sida et autres maladies. Dans ce contexte, la responsabilité de l'OUA est plus grande que jamais, tout comme l'est celle de la communauté internationale, des Nations

Unies en particulier, d'élargir l'appui et la coopération à cette précieuse organisation africaine.

Pour sa part, le Japon est prêt à faire de son mieux pour aider l'OUA et les pays africains dans la lutte qu'ils mènent pour surmonter les problèmes difficiles auxquels ils se heurtent.

M. Jerandi (Tunisie) (*parle en arabe*) : Pour commencer je tiens à exprimer, au nom de la délégation tunisienne, gratitude et compliments au Secrétaire général pour sa précieuse coopération entre l'ONU et l'OUA et les efforts qu'il fait afin de la promouvoir.

Depuis sa création, l'OUA n'a cessé d'exposer les aspirations des peuples et des pays africains à l'unité du continent. Elle a joué un rôle crucial en confirmant les aspirations politiques légitimes du continent et en favorisant le rapprochement, la solidarité et la coopération entre les peuples et les pays africains. Elle a servi de cadre collectif idéal à une action.

La Tunisie attache une importance particulière à la coopération entre l'ONU et l'OUA et aux moyens nécessaires pour la renforcer. Il faut se féliciter du statut prioritaire que l'Afrique a acquis sur l'ordre du jour des Nations Unies, comme il ressort en particulier des nombreux programmes et des nombreuses initiatives liés à ce continent que l'ONU et ses institutions spécialisées ont mis sur pied et de la coordination en cours entre les deux organisations sur des questions relatives au continent, spécialement dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales ainsi que du développement économique et social durable.

Le rapport du Secrétaire général souligne nombre des domaines et des niveaux de coopération entre l'ONU et l'OUA. Tout en se félicitant de tous les progrès accomplis, la Tunisie demande un suivi et la poursuite de ces efforts afin de promouvoir la coopération et la coordination, l'Afrique et son organisation régionale étant aux prises avec nombre de défis qui exigent un plus grand engagement de la part de la communauté internationale, en particulier des Nations Unies.

La délégation tunisienne salue la pratique de consultations régulières que le Secrétaire général a constamment suivie. Elle se félicite aussi des discussions tenues par de hauts responsables des deux

organisations dans certains domaines. De tout cela il résultera des liens de coopération entre les organisations.

Le continent africain a œuvré dans le contexte de l'OUA et d'autres organisations sous-régionales, premièrement en recourant à ses propres ressources afin de s'attaquer à ses propres problèmes et, deuxièmement, en recourant à la solidarité et à l'appui de la communauté internationale.

Au cours des dernières années, le continent africain a connu nombre de graves luttes qui ont menacé la paix et la sécurité et conduit à des situations humanitaires difficiles ayant eu des conséquences tragiques au plan économique et social. Le Conseil de sécurité, en tant que principale autorité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, attache une grande importance à ces luttes. Les nombreuses réunions que le Conseil y a consacrées cette année ont fourni l'occasion d'évaluer et d'organiser la coopération entre l'ONU et l'OUA dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique et de rechercher les moyens d'y parvenir.

L'Afrique n'a pas ménagé ses efforts pour régler les conflits d'une manière qui assure la paix et la sécurité, renforce la stabilité et apporte le développement. Malgré ses tentatives de conciliation et des initiatives des dirigeants africains, en coordination avec l'ONU et l'OUA, plusieurs conflits complexes n'ont toujours pas été réglés.

L'Afrique accorde la priorité à la question du règlement des différends ainsi qu'à celle de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. Le mécanisme créé par l'OUA à cette fin a joué un rôle positif dans ce domaine, en dépit des ressources limitées. Ce mécanisme montre la volonté des États africains de recourir à leurs propres ressources pour régler les problèmes du continent. En même temps, ces États demeurent désireux de coordonner leurs efforts avec l'ONU.

Dans ce contexte, il convient de réaffirmer la volonté de l'Afrique d'assumer ses responsabilités. Cette volonté ne doit pas, néanmoins, empêcher la communauté internationale et l'ONU d'assumer les leurs.

La coopération entre l'ONU et l'OUA dans le domaine de la paix et de la sécurité a abouti à de nombreux progrès au cours des dernières années. Ces

efforts doivent être renforcés. Il convient de demander à l'ONU et à ses États Membres d'augmenter leur appui à l'OUA afin de renforcer ses capacités institutionnelles.

Au cours des dernières années, l'Afrique n'a ménagé aucun effort dans le domaine du développement afin de rehausser les principes du dialogue, de la démocratie et des droits de l'homme et d'appuyer la coopération régionale et l'intégration économique en mettant en œuvre l'Accord d'Abuja, qui a créé la Communauté économique de l'Afrique. Il faut espérer que nos partenaires continueront d'apporter leur appui à ces objectifs.

À cet égard, nous attendons impatiemment qu'intervienne promptement une solution au problème de la dette et un appui plus grand aux efforts entrepris pour éliminer la pauvreté et la maladie, ouvrir les marchés internationaux aux produits de l'Afrique et attirer de plus importants investissements étrangers directs. Nous exprimons notre gratitude pour les nombreuses initiatives tendant à renforcer le développement durable en Afrique qu'ont prises l'ONU et ses institutions spéciales ainsi que les institutions de Bretton Woods. Nous demandons une plus large coopération pour assurer le succès de ces initiatives positives. La délégation tunisienne apprécie les initiatives positives de nombreux partenaires africains tendant à élargir et accroître la coopération et la coordination.

Alors que l'ONU et l'OUA se préparent à aborder la prochaine étape de leur coopération et de leur coordination, il faut espérer, après un examen des progrès réalisés dans le passé, que la coopération sera renforcée et que la coordination se fondera sur divers éléments politiques, économiques et sociaux afin de bénéficier à la paix internationale, à la sécurité, à la stabilité et au développement en Afrique et de rehausser ainsi le rôle que joue l'ONU de même que ses buts et principes.

M Shinkaiye (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria souhaite d'entrée exprimer son plein appui à la déclaration faite par le représentant du Togo au nom de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé sur la coopération entre l'ONU et l'OUA et demande que tous les programmes qui y sont mentionnés soient mis en œuvre.

La délégation nigérienne attache une grande importance à ce point de l'ordre du jour pour plusieurs raisons, qu'il est inutile de rappeler ici. Qu'il suffise de dire que la coopération entre l'ONU, la seule organisation internationale véritablement universelle, et l'OUA, la seule organisation continentale qui lie les diverses régions et divers peuples d'Afrique, n'est pas seulement symbolique mais qu'elle revêt pour nous tous en Afrique une importante signification.

On reconnaît en général – et nous, en Afrique, sommes les premiers à en convenir – que le continent constitue le maillon le plus faible de la chaîne qui lie la famille mondiale des nations et des peuples. La kyrielle de problèmes qui affligent actuellement le continent sont très connus et ont fait l'objet d'intenses débats et d'intenses discussions à cette session comme à d'autres. Encore la semaine dernière, l'Assemblée a discuté de la manière dont il fallait s'attaquer aux nombreux conflits qui sévissent sur le continent et promouvoir le développement durable.

Sans égard à la nature, aux sources ou aux causes des problèmes et défis auxquels fait face l'Afrique, un fait est indéniable. Nombre de ces problèmes, de par leur nature, ne sauraient être réglés avec succès par les pays africains, qu'ils agissent individuellement ou collectivement. Ces problèmes doivent être réglés en coopération avec les partenaires au développement du continent et avec l'ensemble de la communauté internationale. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine doit donc, entre autres objectifs, tendre à parvenir à ce but. De plus, cette coopération est une preuve évidente des principes de solidarité internationale et témoigne de l'humanité que l'Afrique partage avec le reste de la communauté mondiale internationale.

Au cours des années, la coopération entre les deux organisations, qui a commencé en 1965 et qui se fondait avant tout sur le principe du respect mutuel, s'est élargie et approfondie pour englober nombre des questions et préoccupations qui au départ n'étaient même pas envisagées. Elle s'est également agrandie pour comprendre non pas seulement la coopération entre l'OUA et l'ONU, mais également entre l'OUA et les institutions spécialisées des Nations Unies. La délégation nigérienne salue cette évolution.

Il ne faut pas, néanmoins, rester assis sur nos lauriers, la situation en Afrique exigeant non seulement une intensification de cette coopération, mais, plus

important encore, un examen rigoureux de son contenu et de son ampleur. À aucun moment l'urgence de cette coopération n'a été plus manifeste que maintenant, étant donné l'aggravation de la situation qui sévit sur le continent africain, lequel est de plus en plus marginalisé. Pour cette raison, il faut se féliciter des activités que mène le bureau de liaison de l'ONU avec l'OUA, qui ont mené au renforcement de la coopération, de la coordination et de l'échange d'information avec l'OUA dans beaucoup de domaines.

La délégation nigérienne estime que certains domaines prioritaires doivent être identifiés si on veut que les activités de coopération entre l'ONU et l'OUA soient bien perçues et bien ciblées. Elle songe à des domaines comme le renforcement de la capacité dans toutes ses ramifications, mais tout spécialement dans les domaines du règlement des conflits et de la consolidation de la paix après les conflits, y compris les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées. D'autres domaines doivent inclure la promotion de la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité; l'élimination de la pauvreté; la surveillance et la gestion de la pandémie du VIH/sida, du paludisme et des principales maladies infectieuses, comme la tuberculose; de même que des problèmes ayant trait à la croissance économique et au développement, en particulier la crise de la dette extérieure à laquelle le continent fait face actuellement. Cette liste de problèmes est non pas exhaustive mais indicative.

La capacité de l'Afrique de traiter de ces problèmes doit être renforcée si on veut résolument arrêter la pente dangereuse où se trouve le continent. Tout en s'en réjouissant, force est de reconnaître que l'émergence de quelques poches de progrès et d'espoir sur le continent est loin d'être suffisante pour imprimer un élan au processus tendant à le revigorer durablement.

Pour régler plus minutieusement encore la coopération existante entre les deux organisations, la délégation nigérienne souhaiterait que l'ONU et l'OUA apportent une plus grande aide au Mécanisme de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique, étant donné les ravages causés par les nombreux conflits qui mettent en danger les efforts déployés par l'Afrique pour inverser son sous-développement. À cet égard, il convient d'attirer l'attention sur les résolutions et décisions adoptées par les dirigeants africains à la trente-sixième session

ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État ou de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue à Lomé (Togo) du 10 au 12 juillet 2000, tout spécialement sur la Déclaration solennelle relative à la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique. Il faut espérer que la communauté internationale, notamment les Nations Unies, fournira une aide pour permettre l'application sans réserve de la Déclaration.

Qu'il me soit permis de parler de quelques domaines spécifiques où la coopération entre les deux organisations a permis d'aboutir à des résultats très positifs. Je veux parler des efforts de collaboration entre l'ONU et l'OUA dans la gestion des conflits et de leur règlement. Ils ont abouti à un accord de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée et promettent de plus de permettre de trouver une solution durable à ce regrettable conflit opposant deux pays frères. Cela a été rendu possible grâce aux efforts, auxquels nous applaudissons, entrepris par les deux organisations, et le Nigéria demande que ce processus soit poursuivi jusqu'à sa conclusion logique.

Le processus de paix Éthiopie-Érythrée montre clairement les bénéfices que peut tirer le monde lorsque notre Organisation mondiale œuvre étroitement avec des organisations régionales ou continentales, comme l'OUA, pour traiter d'une grave crise. Le Nigéria appuie donc sans réserve la coopération entre l'ONU et l'OUA pour traiter d'autres conflits, comme ceux qui sévissent en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo et au Sahara occidental.

Le Nigéria invite, néanmoins, l'ONU à faire également participer l'OUA plus étroitement aux efforts de paix en Sierra Leone. Il rappelle que l'OUA, comme l'ONU, a participé pleinement au processus qui a conduit à l'Accord de paix de Lomé, dont les deux organisations sont les garants. Il convient que l'OUA a été quelque peu tenue à l'écart après la signature de l'accord et qu'elle ne dispose pas des ressources qui lui permettraient de jouer un rôle plus visible. L'OUA peut, néanmoins, être utile, et l'ONU doit oeuvrer étroitement avec l'Envoyé spécial en Sierra Leone du Secrétaire général de l'OUA, l'Ambassadeur Kingsley Mamabolo, de l'Afrique du Sud.

Enfin, au sujet des conflits en Afrique, le Nigéria demande à l'ONU de reconsidérer la situation en Somalie, cet infortuné pays que ravage un conflit de

longue date. Comme l'a demandé récemment l'organe central du Mécanisme de gestion des conflits de l'OUA, il faut aider autant que possible le Président somalien nouvellement élu ainsi que l'Assemblée générale de transition si on veut restaurer l'unité nationale et le gouvernement central dans le pays. Le processus montre clairement que le peuple somalien aspire à la paix, et le monde ne doit pas l'abandonner. Il faut rendre hommage comme il convient au Président de Djibouti pour les efforts courageux qu'il fait en faveur de ce noble objectif. Il a contribué à rendre l'espoir au peuple somalien et mérite d'être loué.

Le Nigéria se félicite de la coopération entre ONU et OUA conformément à la demande de l'Assemblée générale, à savoir que l'ONU et ses institutions spécialisées – en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et autres – prennent les mesures nécessaires pour compléter, d'une façon coordonnée, la lutte menée contre le VIH/sida. À cet égard, le Nigéria appuie la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba, qui tiendra en décembre prochain son Forum annuel sur le développement en Afrique, le thème de cette année étant : « VIH/sida : le plus grand défi ». L'OUA participe au programme. Le Nigéria invite l'ONU à faire de même en se joignant à l'OUA, qui organisera à Abuja, Nigéria, au cours de l'année prochaine, un sommet africain sur le VIH/sida et autres maladies infectieuses. Il faut espérer que, grâce à ces efforts de coopération, l'Afrique sera en mesure d'enrayer le VIH/sida, virus qui actuellement ravage le continent.

Avant de terminer, la délégation nigérienne tient à féliciter le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie pour garder les problèmes de l'Afrique au premier plan de l'ordre du jour de Nations Unies, en dépit des graves contraintes financières que l'Organisation continue de connaître. Les gouvernements et les peuples d'Afrique lui en sont sincèrement reconnaissants et en sont également reconnaissants à tous les gouvernements qui ont montré qu'ils avaient confiance dans la capacité de l'Afrique de surmonter les problèmes multiformes auxquels elle doit faire face. Bien que la responsabilité principale pour ce qui est de relever ces défis incombe au continent et à ses dirigeants, ils ne pourront véritablement être réglés qu'en coopération avec les partenaires au développement de l'Afrique et

l'ensemble de la communauté internationale. Notre monde deviendra certainement

Le monde deviendra certainement meilleur une fois que l'Afrique occupera la place qui lui revient en tant que membre respecté de la famille mondiale. Le Nigéria attend ce jour avec impatience, et il est persuadé que cet objectif peut être atteint. L'ONU et ses institutions spécialisées ont une responsabilité et, en fait, un devoir à accomplir : elles doivent appuyer le relèvement politique, social et économique de l'Afrique, comme en ont convenu à juste titre les dirigeants du monde dans la Déclaration du millénaire, qu'ils ont adoptée récemment. Prenons tous la décision d'appliquer sans réserve cette déclaration.

M. Honningstad (Norvège) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je me félicite de l'occasion qui est offerte de discuter de nouveau le point « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine ». Le simple fait qu'une grande partie de l'Afrique continue d'être ravagée par de graves conflits armés, des sécheresses et un sous-développement qui perdure souligne la grande importance que revêt une ferme coopération pratique entre l'ONU et l'OUA. La Norvège est convaincue que cette coopération est profitable aux deux organisations et qu'elle favorisera leurs grandes ambitions : aider à prévenir et régler les conflits et promouvoir le développement économique et social des pays africains.

La Norvège a demandé que soient renforcées la coordination et la coopération entre les deux organisations, et elle est donc encouragée par le ferme engagement qu'a pris le Secrétaire général de renforcer cette coopération. L'accroissement au plan pratique de l'application de mécanismes de coopération au cours des dernières années constitue une solide plate-forme pour une relation encore plus étroite. De fait, la Norvège s'emploiera à faire avancer cette coopération et cette coordination renforcées lorsqu'elle occupera un siège au Conseil de sécurité. La participation plus grande de l'OUA à l'ONU, à ses organismes et ses institutions spécialisées constitue une très précieuse contribution à cet égard.

Bien des choses se sont produites depuis que l'OUA a pris la décision en 1993 de renoncer à sa politique de non-intervention et de créer le Mécanisme de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. L'OUA est maintenant activement engagée

dans le règlement des conflits qui sévissent actuellement sur le continent. Même si beaucoup reste à faire pour que le Mécanisme de l'OUA soit pleinement opérationnel, l'aide émanant de l'ONU et des partenaires bilatéraux de l'OUA a renforcé sa capacité. D'autres efforts de l'ONU sont néanmoins nécessaires si on veut renforcer sa capacité et faciliter une coopération plus étroite. La Norvège continuera d'appuyer le Mécanisme, et elle demande une assistance technique des Nations Unies de même que la mise en place de programmes d'échange de personnel.

Les conséquences des divers conflits sévissant en Afrique ne font qu'aggraver la pauvreté et le sous-développement, la pandémie du VIH/sida, le lourds fardeau de la dette, la sécheresse et la faim sur le continent africain. Les efforts coordonnés de l'ONU et de l'OUA pour régler le conflit Éthiopie-Érythrée sont un exemple des résultats favorables à la paix que peut entraîner une étroite coopération. Bien que les enjeux soient élevés, l'espoir de voir le conflit réglé sera, veut-on croire, exaucé. Par le biais de leurs efforts combinés, les deux organisations doivent être en mesure de convaincre les parties des avantages que procure la paix et du besoin de coopération.

Les conflits en République démocratique du Congo, en Angola, au Soudan, en Sierra Leone et en Somalie ne sont toujours pas réglés et ils doivent être l'objet des efforts conjoints ONU-OUA et d'un engagement constructif de la part des parties aux conflits et de tous les États Membres de la région. L'ONU et l'OUA doivent prendre l'initiative d'inviter les dirigeants africains à devenir les artisans de la paix et du développement. Faute d'un ferme engagement envers la paix de la part des dirigeants africains, le rôle de l'ONU et de l'OUA reviendra à gérer les dégâts.

La Norvège tient à mentionner une note positive : l'étroite coopération entre l'ONU et l'OUA dans les domaines de l'élimination des armes de petit calibre et les mines terrestres. Elle invite les deux organisations à coopérer encore plus étroitement pour alléger le fardeau que constitue la destruction due aux mines et aux armes de petit calibre dans des pays du continent africain. Elle saisit l'occasion pour souligner l'engagement positif qu'a pris la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en convenant d'un moratoire sur la vente et le trafic des armes de petit calibre. C'est là un exemple que d'autres doivent suivre.

L'OUA est en voie d'amorcer un processus de restructuration auquel un groupe de pays – Les Amis de l'OUA – contribue. Lorsque ce processus aura été mené à bien, la «nouvelle» OUA, il faut espérer, sera mieux à même de relever les défis du nouveau millénaire. Il faut envisager de faire progresser la notion des Amis de l'OUA – avec la participation des Nations Unies. Il pourrait être ainsi possible de renforcer la coopération de toutes les organisations externes et de tous les pays avec l'OUA. Il serait également ainsi possible d'alléger le fardeau administratif du Secrétariat de l'OUA. L'OUA pourrait ainsi développer une démarche plus programmatique en ce qui concerne ses activités, et l'efficacité de l'organisation s'en trouverait rehaussée. La Norvège appuiera fermement une telle initiative et encouragera l'ONU à œuvrer dans ce sens avec l'OUA.

La coopération et la coordination entre l'ONU et l'OUA sont particulièrement importantes pour ce qui est de la diplomatie préventive, la recherche de la paix et les opérations de maintien de la paix. S'agissant des efforts faits au niveau régional et sous-régional pour réaliser une intégration économique et politique plus forte, l'ONU pourrait également jouer un rôle pivot en aidant l'OUA et les organisations sous-régionales africaines à y parvenir. La contribution qui résulte des efforts faits au plan sous-régional pour atteindre l'objectif d'une Communauté économique africaine doit être favorisée. Un rôle d'appui plus fort en vue d'une intégration économique doit donc être souligné, et il faut encourager une participation plus forte de l'OUA au Conseil économique et social.

Le Gouvernement norvégien tient à souligner que le rôle de l'ONU dans la coordination de l'aide au développement destinée au continent africain doit être plus important. Il souhaite également établir des liens plus étroits de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Ces efforts, associés à la poursuite d'une coopération et d'une aide bilatérales dans le domaine du développement par le biais de diverses mesures de l'ONU, témoignent de son ferme attachement au développement en Afrique. Il invite donc les institutions de l'ONU à intensifier la coordination de leurs programmes régionaux en Afrique et de renforcer leur harmonisation avec les programmes régionaux et sous-régionaux en Afrique.

Pour terminer, je tiens à rappeler le chapitre VII de la Déclaration du millénaire, « Satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique ». Pour que les objectifs et les

aspirations énoncés dans ce chapitre de la Déclaration puissent devenir réalité et être promptement mis en œuvre nous dépendrons tous d'un nouveau partenariat avec l'Afrique. L'OUA doit jouer un rôle pivot dans ce partenariat.

M. Hussein (Éthiopie) (*parle en anglais*) : D'entrée, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine. Comme les années précédentes, le rapport offre une description claire des activités entreprises par les deux organisations dans le cadre de leur coopération en cours.

La délégation éthiopienne note avec satisfaction la coopération accrue qui existe entre l'ONU et l'OUA, dont fait état le rapport du Secrétaire général. Elle salue la pratique qui se poursuit de tenir régulièrement des consultations entre les secrétariats des deux organisations, l'exemple le plus récent en étant la réunion qui a eu lieu au siège de la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba, les 10 et 11 avril 2000. Comme convenu par les deux secrétariats, la coopération entre l'ONU et l'OUA a besoin d'être encore renforcée. Pour ce faire, il convient de mettre davantage l'accent sur les mesures de nature à renforcer la capacité institutionnelle de l'ONU et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des domaines prioritaires et de programmes identifiés pendant la réunion.

S'agissant du mécanisme destiné à renforcer la coopération ONU-OUA, la création du Bureau de liaison de l'ONU avec l'OUA constitue manifestement une mesure importante. La délégation éthiopienne prend note que le Bureau de liaison s'est vu confier d'importantes tâches devant être accomplies en étroite coopération et en étroite coordination avec l'OUA.

La délégation éthiopienne attache une importance particulière à la coopération entre les deux organisations dans le maintien de la paix et de la sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Au cours de l'année dernière, l'OUA a poursuivi ses efforts en vue de parvenir au règlement pacifique des conflits sur le continent.

L'Éthiopie appuie sans réserve ces efforts entrepris par l'OUA et a, en diverses occasions, apporté sa contribution au règlement des conflits dans différentes parties de l'Afrique. S'agissant de la crise qui sévit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, l'Éthiopie a

prouvé son respect et son attachement envers l'OUA en coopérant avec elle pour régler la crise. Les efforts faits par l'OUA, avec la coopération et l'aide de l'ONU et d'autres parties concernées, a conduit à la signature de l'Accord de cessation des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée, à Alger, le 18 juin 2000. L'Accord de cessation des hostilités stipule qu'« une mission de maintien de la paix est déployée par les Nations Unies sous les auspices de l'OUA » (S/2000/627, par. 2). Qui plus est, dans le paragraphe 4, il est stipulé que « La taille et la composition de la Mission de maintien de la paix, qui seront fonction du mandat assigné à la Mission, sont déterminées par les Secrétaires généraux des Nations Unies et de l'OUA, avec l'accord des deux parties. Par ailleurs, conformément au paragraphe 14 de l'Accord de cessation des hostilités, « L'OUA et les Nations Unies s'engagent à garantir le respect de cet engagement des deux parties... ».

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité, dans le paragraphe 4 de sa résolution 1320 (2000), créant la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies « de coordonner avec l'Organisation de l'unité africaine l'application de l'Accord de cessation des hostilités ».

À cet égard, la délégation éthiopienne tient à saisir l'occasion pour remercier le Secrétaire général de ses efforts inlassables, notamment de la nomination, en qualité de son envoyé spécial, de l'Ambassadeur Mohamed Sahnoun, chargé de régler le différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Elle félicite le Secrétaire général de son intention de poursuivre la collaboration avec l'OUA en appuyant la phase suivante de ses efforts de médiation pour mettre en œuvre l'Accord de cessation des hostilités.

Dans le domaine du développement économique et social, l'Afrique continue de faire face à de graves défis. Malgré les efforts que font la plupart des pays africains, la situation économique sur le continent demeure précaire, et la reprise économique ainsi que le développement continuent d'être gravement entravés par de multiples facteurs. La persistance des conflits, le fardeau de la dette, la baisse de l'aide publique au développement, la sortie nette des ressources et la question de l'accès aux marchés mondiaux, pour ne mentionner que quelques facteurs, paralysent la croissance et le développement en Afrique. Ces problèmes ne faisant que s'aggraver, la situation sur le continent, notamment le rôle que l'ONU peut jouer

dans la coopération avec l'OUA, doit être examinée attentivement et objectivement.

Malgré les problèmes et les difficultés, en particulier en ce qui concerne la mobilisation de l'appui international en faveur de l'Afrique, l'ONU est demeurée engagée, par le biais de ses diverses institutions, dans de nombreux domaines cruciaux liés à la reprise économique et au développement en Afrique. Dans ce contexte, la délégation éthiopienne est également consciente du rôle important que joue la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, laquelle, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et la Banque africaine de développement, continue de jouer un rôle crucial dans la création et la consolidation de la Communauté économique africaine et les communautés sous-régionales, qui serviront de base pour édifier la Communauté. La coopération au cours de l'année dernière entre l'OUA et diverses institutions de l'ONU, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et autres organisations, est tout à fait encourageante.

Eu égard aux questions liées aux domaines sociaux, l'Éthiopie se félicite des progrès accomplis grâce à la coopération de l'OUA avec, notamment, le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les progrès réalisés par l'OUA et le HCR pour assurer le bien-être des réfugiés en Afrique doivent en particulier être mentionnée. De même, l'important appui de l'OMS dans des domaines aussi graves que l'élimination de la polio, la prévention et le contrôle du paludisme ainsi que la lutte contre le VIH/sida en Afrique doit être encore renforcé. À cet égard, nous saluons la création du Groupe d'étude ONU-OUA qui doit élaborer un plan d'action pour la lutte contre le VIH/sida, lequel, il faut espérer, sera terminé au cours des deux années qui viennent. Je saisis l'occasion pour demander aux institutions des Nations Unies, à la communauté internationale et aux pays donateurs d'accorder plus d'attention à la lutte

que mène l'Afrique contre le fléau du VIH/sida, qui atteint un niveau alarmant.

Depuis sa création en 1963, l'Organisation de l'unité africaine s'est efforcée de chercher à atteindre les nobles buts qu'imaginèrent les pères fondateurs pour relever les défis multiformes auxquels fait face l'Afrique. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, les efforts de l'OUA ont atteint leur apogée lorsqu'elle a mis sur pied le Mécanisme de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique, tandis que dans le domaine du développement économique et de l'intégration économique régionale la conclusion du Traité d'Abuja et la création du mark de la Communauté économique pour l'Afrique ont été des réalisations majeures.

Ces progrès et les efforts entrepris par l'Afrique en général ne peuvent être appuyés et encore renforcés que dans un climat international favorable de véritable partenariat de la part du reste du monde. À cet égard, le rôle des Nations Unies et sa coopération avec l'OUA resteront indispensables dans les années à venir.

M. Urib (Namibie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la délégation namibienne tient à s'associer à la déclaration qu'a faite le représentant du Togo au nom de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Elle tient également à exprimer ses félicitations au Secrétaire général pour son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine. Le rapport englobe toute une série de questions qui sont importantes pour les deux organisations. La coopération entre l'ONU et l'OUA renforcera la capacité de l'OUA à faire face aux besoins croissants de ses États membres et contribuera par là à la réalisation des buts des Nations Unies.

Dans ce contexte, la Namibie salue les contacts et les consultations qui ont lieu entre le Département des affaires politiques des Nations Unies et la Mission de l'Observateur permanent de l'OUA à New York.

De même, la coopération entre l'OUA et les envoyés spéciaux du Secrétaire général de l'ONU offre un lien important et direct, en particulier dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits.

Il faut noter la contribution qu'apportent les experts des Nations Unies dans l'élaboration d'accords de paix en Sierra Leone et dans la République démocratique du Congo, pour ne citer que deux exemples. Une action opportune du Conseil de sécurité

des Nations Unies dans l'application des accords de paix en Afrique est néanmoins cruciale – elle peut soit faire ou défaire ces accords. La Namibie partage l'avis du Secrétaire général, à savoir que l'apport continu d'un appui très nécessaire aux activités de maintien de la paix en Afrique est vital. Le rapport Brahimi parle avec éloquence de ces questions, et tous les pays doivent faire en sorte que les recommandations qu'il contient soient promptement appliquées.

À cet égard, La délégation namibienne renouvelle l'appel qu'elle a lancé à la communauté internationale – en particulier aux pays donateurs – pour qu'elle contribue au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies destiné à améliorer la capacité de la prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique ainsi qu'au Fonds de l'OUA pour la paix, dont l'objectif est de renforcer les capacités de maintien de la paix de l'Afrique. Le besoin de ressources financières additionnelles pour renforcer la coopération ne saurait être sous-estimé.

Dans le domaine humanitaire, les besoins des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique exigent des efforts concertés de la communauté internationale. Nous réitérerons que l'Organisation et, en fait, la communauté internationale, ne peut se permettre d'abandonner les réfugiés et autres personnes déplacées se trouvant dans diverses parties du continent africain. L'appui qu'apporte à l'OUA le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en étendant sa capacité institutionnelle à la coordination humanitaire et à l'échange d'information en matière d'alerte précoce est donc crucial et il doit être renforcé.

Il ne faut rien ménager pour surmonter le problème des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique et dans le monde en général. Il faut admettre que pour les pays accueillant des réfugiés le prix à payer est anormalement élevé. Dans le cas de l'Afrique, beaucoup de ces pays sont au nombre des pays les moins développés du continent. Le problème que posent les réfugiés ajoute donc encore au fardeau que doivent déjà supporter leurs économies précaires. La Namibie lance un appel en faveur d'un appui accru à ces pays. Elle connaît aussi les difficultés auxquelles fait face le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Afrique et demande à la communauté internationale de répondre de façon positive et satisfaisante aux appels du HCR afin de le

rendre à même de pourvoir aux besoins des réfugiés en Afrique.

Malgré les difficultés économiques et sociales qu'ils rencontrent actuellement, nombre de pays africains font d'énormes efforts pour parvenir à une croissance économique soutenue et au développement durable en Afrique. La création de la Communauté économique africaine est donc une importante étape du processus de développement du continent, qui aidera à consolider les efforts entrepris par les pays africains pour relancer et développer leurs économies. Dans ce contexte la deuxième Décennie du développement industriel pour l'Afrique peut fournir une contribution sensible par le biais d'une application sans réserve et efficace du Programme pour la décennie.

Qui plus est, l'appui à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est également crucial si on veut qu'elle mène à bien ses programmes en Afrique. La coopération continue entre l'OUA et le secrétariat de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement est, par ailleurs, bienvenue, car elle contribue à aider les pays africains dans les négociations multilatérales sur le commerce. La Namibie demande à la communauté internationale d'appuyer la capacité des pays africains de tirer parti au maximum des retombées de la mondialisation et de surmonter les risques et les défis qu'elle pose. À cet égard, la prompt application de la Déclaration du millénaire hâtera certainement la réalisation de cet objectif.

Par ailleurs, il faut saluer la collaboration entre l'OUA et la Banque mondiale, ainsi que l'aide technique qu'apporte le Fonds monétaire international aux États membres de l'OUA afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités de gestion macroéconomique. Nous les remercions et remercions nos partenaires au développement pour leur précieux appui et leur précieuse contribution au développement en Afrique.

La liste des problèmes que rencontre l'Afrique est cependant très longue. En sus des problèmes économiques, humanitaires et de sécurité, déjà mentionnés, l'Afrique doit traiter de la décimation due à l'assaut du VIH/sida et aux ravages du paludisme, parmi les autres risques pour la santé. Le continent vit véritablement ses heures les plus noires. Ce n'est donc pas le moment de régler les problèmes en Afrique en recourant à des solutions ordinaires, mais c'est au contraire le moment pour les Africains comme pour la

communauté internationale de faire des efforts extraordinaires et clairvoyants. Ce dont l'Afrique a besoin, c'est rien de moins qu'un Plan Marshall.

La Namibie est convaincue que la coopération entre l'ONU et l'OUA doit servir à réaliser cet objectif. Elle estime que la coopération entre les deux organisations constitue un partenariat important qui se révélera bénéfique à long terme. Au Sommet de l'OUA, qui s'est tenu en Algérie en 1999, les chefs d'État ou de gouvernement ont adopté une Déclaration qui, entre autres choses, stipule que :

« Tout en exprimant notre satisfaction face aux diverses initiatives de coopération et de démarches en faveur de l'Afrique, nous réaffirmons que nous sommes prêts et disposés à promouvoir, avec tous nos partenaires, un véritable partenariat à l'abri de tout dessein égoïste d'influence; un partenariat qui respecte l'unité du continent et vise le développement de l'Afrique et non pas son utilisation en tant que simple réservoir de matières premières et que marché pour les produits manufacturés; un partenariat qui permette à l'Afrique de s'intégrer, d'assurer son développement pour le bien de ses populations et d'occuper la place qui lui revient sur la scène internationale dans l'intérêt mutuel et global de la communauté internationale dans son ensemble. » (A/54/424, Annexe II)

À ce stade, je vais paraphraser deux des thèmes clefs mentionnés par le Ministre des affaires étrangères de Namibie, M. Theo-Ben Gurirab, à l'occasion du débat général de cette année : si nos partenaires au développement ne font pas preuve d'un intérêt éclairé en adoptant l'idée d'un Plan Marshall pour l'Afrique, tous les efforts que nous avons faits n'auront pas l'impact radical nécessaire sur la situation en Afrique; faute d'examiner sérieusement la proposition de compenser et de réparer les injustices causées dans le passé à l'Afrique, la justice ne sera pas rendue et ce chapitre de notre histoire demeurera ouvert. Le moment est venu pour une réconciliation fondée sur le courage, la solidarité et la justice. La Namibie espère que la coopération entre l'ONU et l'OUA continuera de reposer sur ces principes et de les promouvoir.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Conformément à la résolution 2011 (XX), du 11 octobre 1965, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Kébé (Organisation de l'unité africaine) : Je voudrais tout d'abord adresser au Président, au nom de l'Organisation de l'unité africaine, mes très vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de cette illustre Assemblée. Je voudrais aussi remercier tous ceux qui, avant moi, ont pris la parole pour soutenir les efforts entrepris par l'OUA et l'ONU afin d'établir entre elles une coopération dynamique dans le cadre d'un partenariat exemplaire et mutuellement bénéfique. Je veux en particulier mentionner le représentant et président en exercice de l'OUA, l'Ambassadeur du Togo.

Ces remerciements s'adressent naturellement au Secrétariat de l'ONU pour les efforts soutenus qu'il ne cesse de déployer pour hisser la coopération entre nos deux institutions à un niveau toujours plus élevé. L'année dernière encore, je qualifiais cette opération d'exemplaire. Aujourd'hui, je redis avec force la satisfaction que mon organisation attache à cette coopération.

Permettez-moi, avant de continuer, de saluer le retour de la Somalie au comité des nations après une absence de plus d'une décennie et d'exhorter tous les États membres de nos organisations à aider à maintenir la dynamique générée par la réunion tenue à Arta, Djibouti. Qui plus est, j'invite les dirigeants somaliens à poursuivre leurs efforts vers la réconciliation nationale et la reconstruction des structures d'État.

Le rapport que le Secrétaire général a présenté sous la cote S/55/498, objet du présent débat, passe en revue de manière détaillée et précise les réalisations que l'ONU et l'OUA ont pu achever pendant une année. Les rencontres au Sommet entre les deux Secrétaires généraux, qui ont lieu deux fois par an, permettent de dégager les grandes orientations et de réaffirmer les principes et les objectifs, qui déterminent cette coopération. Les concertations périodiques tenues à New York et à Addis-Abeba et le travail en commun sur le terrain ont permis à nos deux équipes de traduire en actes concrets les directives des responsables et les recommandations contenues dans les résolutions de cette auguste Assemblée.

Mais avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de souligner que le débat de cette année se tient quelque temps après la 36^{ème} session de l'Assemblée des Chefs d'État ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est déroulée à Lomé en juillet dernier.

Déjà en 1999, à Alger et à Syrte, les Chefs d'État ou de gouvernement africains avaient pris d'importantes décisions visant à renforcer la capacité de l'Afrique à faire face aux défis multiples qui se posent à elle, aussi bien à l'échelle continentale qu'à l'échelle mondiale. Parmi ces décisions, je voudrais mentionner celle relative à l'engagement déterminé et résolu de l'Afrique à faire de l'an 2000 une année de paix et de stabilité sur le continent. Il y a eu également la décision visant à accélérer le processus de l'intégration en Afrique par la mise en œuvre rapide du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine. Ce sont là deux orientations majeures, deux axes capitaux de réflexion et d'action, mais aussi, et surtout, deux domaines privilégiés de coopération entre l'OUA et l'ONU sur lesquels vous me permettez de m'étendre un peu plus.

La décision de faire de l'An 2000 une année de paix et de stabilité en Afrique, découle de la volonté et de la détermination de changer le cours des choses en pesant plus positivement sur la destinée de nos pays et de nos populations. Et, pour ce faire, nous devons tourner le dos aux tensions et aux conflits avec leur corollaire de flux successifs de réfugiés et de personnes déplacées, et nous ouvrir sur une ère de sécurité et de stabilité où toutes nos ressources, humaines et matérielles, pourront être consacrées, enfin, à la construction de nos États, à la consolidation de la démocratie, au développement économique et social de nos pays, au bien-être et au mieux-être de nos populations.

À ce sujet, il me plaît de mentionner le travail préliminaire fait par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport sur les « Causes profondes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (AA/52/871).

Les préoccupations des partenaires et interlocuteurs de l'Afrique concernant les questions de démocratisation, de bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, toutes ces préoccupations ont été prises à bras le corps par les Chefs d'État ou de gouvernement africains à Alger, au cours d'un débat franc et direct. La décision prise à l'issue de ce débat de ne plus accepter au sein de l'Assemblée des Chefs d'État les dirigeants qui auront usurpé le pouvoir en renversant un gouvernement démocratiquement élu montre le sérieux de la détermination des responsables africains quant à ces questions.

Actuellement, il faut gérer les conflits ouverts et leur trouver une solution durable. Il faut ensuite tout mettre en œuvre pour prévenir l'éclatement d'autres conflits. Il s'agit d'un véritable programme qui nécessite une coopération de plus en plus étroite avec les Nations Unies. Dans la gestion des conflits, l'OUA et les organisations sous-régionales africaines – la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) – ont pris les initiatives, en réunissant les protagonistes autour d'une table de négociations, et sont parvenues à la signature d'accords de paix.

Mais la mise en œuvre de ces accords nécessite des moyens financiers et matériels au delà de la capacité de ces organisations, d'où la nécessité pour l'ONU, plus particulièrement pour le Conseil de sécurité, de prendre le relais très rapidement par l'envoi d'une force de maintien de la paix ou d'une mission de consolidation de la paix. Mais les procédures lentes au niveau du Conseil ne permettent pas de maintenir l'élan imprimé à ces accords de paix négociés dans des conditions extrêmement difficiles et qui les rendent très fragiles. Aux situations particulières il faut envisager des procédures ad hoc, à mi-chemin entre celles relatives à la Somalie et celles relatives au Rwanda.

La prévention des conflits nous paraît être d'une urgente nécessité. Investir dans la prévention est dans tous les cas de figure moins coûteux. C'est pourquoi nous souhaiterions une coopération plus poussée dans ce domaine entre l'ONU, d'une part, et l'OUA et les organisations régionales africaines, d'autre part. Mon organisation a besoin de l'appui plus poussé des Nations Unies pour développer le système d'alerte rapide au sein du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Par ailleurs, il est indéniable que l'ONU dispose d'un plus grand avantage en matière de collecte d'informations qu'elle pourrait partager avec l'OUA.

Dans ce domaine, l'OUA a besoin de travailler en étroite coopération avec l'ONU sur la manière de gérer les régions et les pays, quand tous les clignotants indiquent l'imminence d'un conflit. Il est très difficile parfois de faire la démarcation entre prévention et ingénierie.

Il y a, enfin, le domaine social et humanitaire où, du fait des conflits réels ou larvés en Afrique, on compte un nombre sans cesse croissant de réfugiés, de personnes déplacées ou rapatriées, problème auquel il faut ajouter celui que pose l'impact des catastrophes naturelles, des cyclones et des sécheresses – autant de défis qui appellent l'établissement d'une coopération et d'une coordination plus accrues entre nos deux Organisations. Ce que nous réclamons en faveur des 7 millions de réfugiés africains, ce sont des ressources à la dimension de cette catastrophe continentale et un traitement égal par rapport aux autres réfugiés des autres continents.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans mentionner les assises importantes, qui se sont tenues à Abuja au mois de mai 2000, relatives à la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique. Il s'agit du lancement d'un processus qui embrasse, dans une interdépendance réciproque, les notions de sécurité, de stabilité, de développement et de coopération, dans une approche collective sur l'espace africain. C'est comme un coup de tonnerre dans le ciel africain, en dépit de l'absence de couverture médiatique autour de cet événement qui, à bien des égards, peut être comparé au processus d'Helsinki.

La deuxième décision importante prise au Sommet extraordinaire de Syrte et concrétisée à Lomé, en juillet dernier, consistait à créer une Union africaine, conformément aux objectifs fondamentaux de la Charte de l'OUA et aux dispositions du traité instituant la Communauté économique africaine; accélérer le processus de mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine; renforcer et consolider les communautés économiques régionales qui constituent les piliers de la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine et de l'Union envisagée.

Cette décision est fondamentale. Elle est assurément l'aboutissement d'un long processus commencé à Lagos en 1980, qui s'est poursuivi à Abuja en 1991, qui a culminé à Tripoli en 1999, et qui s'est matérialisé à Lomé en 2000. Si l'Afrique veut compter au siècle de la mondialisation, si elle veut assumer sa part de responsabilités dans la gestion et la direction des affaires du monde, elle devra le faire dans l'unité et la solidarité de toutes ses composantes, à travers une véritable intégration. C'est le grand défi que l'Afrique se lance, à l'orée du troisième millénaire,

la voie obligée pour réussir son développement économique et social.

Ce défi, l'Afrique ne pourra le relever qu'avec l'aide et l'appui de la communauté internationale. C'est ici l'occasion de reconnaître, avec une profonde gratitude, le soutien de la communauté internationale au processus de développement du continent par le biais d'initiatives faites au niveau tant national, sous-régional que continental.

En dépit de tout cela, la pauvreté reste le problème majeur à résoudre dans plusieurs pays du continent, et quand nous parlons de pauvreté en Afrique il ne s'agit pas de statistiques mais d'une réalité officielle qui nous bouche tous les pores. La production est à son plus bas niveau et les revenus ne parviennent pas à subvenir aux besoins essentiels des populations. Les taux d'inflation élevés et le chômage sont les choses les mieux partagés. La plupart des gouvernements africains, pour ne pas dire la presque totalité, ont fait l'expérience de plans d'ajustement structurel, prenant des risques politiques et sociaux bien au delà des résultats économiques tangibles qui ont résulté de ces expériences.

L'Afrique connaît aussi des handicaps dus aux multiples pandémies, comme le VIH/sida et le paludisme. C'est l'ensemble des efforts concertés de l'Afrique et de la communauté internationale qui se trouvent contrariés par les effets ravageurs de ces deux principaux fléaux qui, si rien n'est fait, balaieront tous les progrès que le continent a réalisés dans le développement économique et social. Il faut déjà se féliciter que le Secrétaire général de l'ONU ait pris l'initiative de diriger un partenariat international contre le VIH/sida en Afrique, et nous l'en félicitons.

En cette période de mondialisation, où ne survivront que les économies les plus aptes, l'Afrique veut d'abord compter sur elle-même, puiser du tréfonds de ses ressources et de son esprit d'imagination les initiatives salvatrices. Mais elle aura besoin de la solidarité internationale pour réussir son pari. Et cette solidarité internationale doit se manifester d'abord au sujet de la dette extérieure. Évaluée à quelque 220 milliards de dollars en 1997, la dette extérieure et son service ont un effet paralysant sur tous les plans de développement du continent. C'est pourquoi, l'OUA demande à ses partenaires d'étudier la meilleure manière d'annuler purement et simplement l'ensemble de la dette, ce qui libérerait des ressources importantes,

indispensables à la relance économique du continent. Nous en appelons à la solidarité de nos partenaires en vue de trouver une solution définitive à ce problème, de même que nous en appelons à l'accroissement du flux des ressources nouvelles et additionnelles, à l'augmentation des investissements étrangers directs, au renforcement des capacités concurrentielles des pays africains. C'est dans l'intérêt de nos partenaires d'avoir comme interlocuteur une Afrique à l'économie recouvrée, une Afrique forte et stable et maîtresse de son destin.

Jamais autant qu'en ce moment, la notion de village planétaire n'aura pris son sens et sa dimension véritables. Le phénomène de mondialisation caractérisé par l'interconnexion des communications et des connaissances, par l'interprétation des cultures et par l'interdépendance des économies, a rétréci les distances, minimisé les différences et les particularités, rapprochés les hommes, instituant un humanisme nouveau, l'humanisme du XXI^e siècle. C'est cela l'état du monde actuel, tel qu'il apparaît dans les conclusions du Sommet du Millénaire, tenu récemment dans cette enceinte. Mais cet état du monde me paraît largement en avance sur la mentalité des hommes qui continuent à penser le monde en termes de pays et de continents différents alors qu'il faut le penser désormais en terme de village, ce qu'il est réellement, avec comme soubassement et valeur fondamentale : la solidarité. C'est le saut qualitatif qu'il nous faudra faire pour éviter à l'avenir les catastrophes qui ont ensanglanté la première moitié de ce siècle et les tensions persistantes qui ont marqué sa deuxième moitié.

Les Nations Unies et l'OUA ont pris la pleine mesure de ces nouveaux défis, et je suis heureux de le dire ici, elles s'évertuent à préparer les hommes et les institutions à vivre dans le village du XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point. J'informe les membres qu'un projet de résolution au titre de ce point sera soumis à une date ultérieure.

J'informe également les membres que les deux points de l'ordre du jour restant inscrits pour ce matin, à savoir le point 23 «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes» et le point 36 «Bethléem 2000», seront examinés sans retard à 15 heures cet après-midi.

Avant de lever la séance, je tiens à exprimer ma gratitude aux interprètes pour les efforts particuliers qu'ils ont consentis aujourd'hui.

La séance est levée à 13 h 30.